UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Motivations d’accueil des familles tutrices des orphelins beneficiaires d’une aide humanitaire : cas du centre abana makamba

NIYONGENDAKO, Christophe; Sous l’encadrement de : Docteure Soeur Rosette Minani

2023
UB, FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1007

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIO-ANTHROPOLOGIE



MOTIVATIONS D'ACCUEIL DES FAMILLES TUTRICES DES ORPHELINS BENEFICIAIRES D'UNE AIDE HUMANITAIRE : CAS DU CENTRE ABANA MAKAMBA

Par:

NIYONGENDAKO Christophe

<u>Sous l'encadrement de</u> :

Docteure Sœur Rosette Minani

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Socio-anthropologie

Bujumbura, Decembre 2023

==========

MEMBRES DU JURY

Président : Professeur Viateur NZIBAVUGA

Directeur : Docteure Sœur Rosette MINANI

Secrétaire : Docteure Christella KWIZERA

==========

DEDICACE

Nos chers parents ;

Nos frères et sœurs ;

A tous nos amis et connaissances ;

Nous dédions ce mémoire.

==========

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de ce travail n'est pas seulement le résultat de nos seules capacités, mais le concours des efforts de plusieurs personnes auxquelles nous devons une grande reconnaissance. Nous exprimons avec un grand plaisir nos sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation.

En premier lieu, nos vifs remerciements sont adressés à Sœur Docteure Rosette Minani , directrice de ce mémoire. Sa rigueur scientifique, ses conseils et sa disponibilité nous ont beaucoup servi tout au long de cette recherche.

Nous remercions respectivement les autorités de l'association Abana Makamba , l'administration communale de Makamba et la population de la zone de Makamba pour avoir répondu à nos questions.

Nous exprimons nos vifs remerciements à nos parents qui nous ont mis sur le banc de l'école et financé nos études ainsi que nos amis et connaissances qui nous ont été proches durant la formation universitaire.

Nous tenons également à remercier nos enseignants depuis l'école primaire jusqu'à l'Université sans oublier ceux du cycle de Master.

Enfin, nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui nous ont soutenu tout au long de ce parcours et qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce travail, nous leur disons grand merci.

==========

RESUME

Le phénomène des orphelins vivant dans les familles tutrices en bénéficiant de l'appui humanitaire n'est pas beaucoup fréquent au Burundi .L'existence d'une collaboration entre l'association « Abana Makamba » et les familles tutrices pour aider les orphelins mérite d'être étudié pour mettre en exergue les enjeux de la prise en charge de l'orphelin à l'heure actuelle. En effet, plusieurs organisations tant nationales qu'internationales ont essayé de mettre en place la politique de protection des orphelins. A travers cette politique, elles ont favorisé l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'assistance juridique des orphelins, etc. Cela aurait été fait dans le but d'intégrer socialement l'orphelin et de promouvoir son mode de vie. Etant donné que l'enfant a besoin d'une protection pour mieux grandir et d'une famille comme instance de socialisation. Le présent travail de recherche montre que les motivations des familles tutrices pour les orphelins bénéficiaires d'une aide humanitaire sont de deux formes : la première est celle des tuteurs qui aident les orphelins sans y attendre de gains matériels. La deuxième forme est celle des familles qui veulent adopter les orphelins même quand elles n'en ont pas les capacités pour attirer le regard des organisations caritatives. Du point de vue socioéconomique, les tuteurs sont des vieilles personnes.

A part certaines familles tutrices qui acceptent d'héberger les orphelins laissés par les leurs sans compter sur les éventuels profits ,ce travail de recherche montre qu'il existe des familles qui accourent à l'adoption des orphelins juste pour attirer le regard des organisations caritatives .Celles-ci donnant de l'aide aux orphelins et autres enfants vulnérables, lesdites familles accueillent les enfants dont les parents sont morts en vue de bénéficier de l'aide orientée vers les orphelins vivant sous leur toit. Au cours de notre étude, nous avons découvert un autre fait de société : « l'orientation sexuée face aux changements observés dans la prise en charge des orphelins ». L'aide aux orphelins étant avidement désirée par certaines familles tutrices. Quand elle est attendue en vain, les orphelins sont malmenés au lieu d'être assistés comme étant ces êtres fragiles. Pour y faire face, les orphelins développent certaines stratégies de résilience face aux changements observés. Il apparaît une orientation sexuée entre filles et garçons.

Mots-clés : *Orphelins,famille tutrice ,aide humanitaire,motivation intrinsèque, motivation extrinsèque.*

==========

ABSTRACT

The phenomenon of orphans living in guardian families while benefiting from humanitarian support is not very common in Burundi. The existence of a collaboration between the "Abana Makamba" association and the guardian families to help orphans deserves to be studied to highlight the challenges of caring for the orphan at the present time. .in fact, several organizations, both national and international, have tried to implement a policy for the protection of orphans. Through this policy, they promoted education, access to health care, legal assistance for orphans, etc. this would have been done with the aim of socially integrating the orphan and promoting his way of life. Given that the child needs protection to grow better and a family as an instance of socialization. This research shows that the motivations of guardian families for orphans receiving humanitarian aid are of two forms: the first is that of guardians who help orphans without expecting material gains. .the second form is that of families who want to adopt orphans even when they do not have the capacity to attract the attention of charitable organizations. From a socio-economic point of view, the guardians are old people.

Apart from certain guardian families who agree to accommodate orphans left by their loved ones without counting on possible profits, this research work shows that there are families who rush to adopt orphans just to attract the attention of organizations charities. These providing aid to orphans and other vulnerable children, the said families welcome children whose parents have died with a view to benefiting from aid directed towards orphans living under their roof. During our study, we discovered another social fact: "the gender orientation towards the changes observed in the care of orphans". Help for orphans is eagerly desired by certain guardian families. When it is awaited in vain, the orphans are mistreated instead of being assisted as such fragile beings. To cope, orphans develop certain resilience strategies in the face of the changes observed. A sexual orientation appears between girls and boys.

Keywords: *Orphans, guardian family, humanitarian aid, intrinsic motivation, extrinsic motivation.*

==========

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY **i**
DEDICACE **ii**
REMERCIEMENTS **iii**
RESUME **iv**
ABSTRACT **v**
TABLE DES MATIERES **vi**
LISTE DES PHOTOS ET FIGURES **ix**
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **x**
AVANT-PROPOS **xii**
INTRODUCTION GENERALE **1**
1. Problématique 3
2. Intérêt et motivation du choix du sujet 5
2.1. Motivations académiques 6
2.2. Motivations personnelles 7
2.3. Intérêt social 8
2.4. Intérêt scientifique 9
3. Question de recherche 9
4. Hypothèses 10
5. Méthodologie de recherche 10
5.1. Méthode qualitative 10
5.2. Motivation du choix de terrain d'enquête 11
5.3. Techniques de récolte des données 11
5.4. Critères de choix de la population d'enquête 12
5.5. Instruments de recueil des données 13
6. Cadre théorique et méthodologique 13
6.1. Théorie de la socialisation et la théorie de l'autodétermination 14
6.1.1. Théorie de la socialisation 14
6.1.2. Théorie de l'autodétermination 15
6.1.2.1. Motivation 15

==========

PARTIE I : PERCEPTION DE L'ENFANT AU BURUNDI 16
CHAP I. REVUE DE LA LITTERATURE 16
A.1. Définition des concepts-clés 16
A.1.1. Orphelin 16
A.1.2. Aide humanitaire 17
A.1.3. Famille tutrice 17
A.1.4. Motivation 19
A.2. Perception de l'enfant au Burundi 19
A.3. Signification du concept « umwana » 19
A.4. Valeur symbolique liée à l'enfant au Burundi 20
A.5. Importance de la socialisation familiale 20
A.6. Cadre juridique sur l'adoption des enfants 21
A.6.1. Perception institutionnelle de l'enfant 21
A.6.2. Au Burundi 25
A.6.2.1. Révocation de l'adoption 26
A.6.2.2. De la tutelle des mineurs 27
A.6.2.3. Ouverture de la tutelle et la désignation du tuteur 27
A.6.2.4. De de la tutelle testamentaire 27
A.6.2.5. De la surveillance de la tutelle par le conseil de famille 27
A.7. Quelques initiatives de l'Etat burundais dans la protection de l'enfant 27
A.8. Principes directeurs de la politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables 29
A.9. Cibles de la politique en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables 29
CHAP. II. PRESENTATION DE LA ZONE DE RECHERCHE 30
A.1. Commune Makamba 30
A.2. Situation sociale et économique 31
A.3. Association Abana Makamba 31
A.4. Revue des données de terrain 36
A.5. Déroulement de l'enquête 38
A.6. Familles tutrices de Makamba : approche comparative avec le cas français 41
A.7. Cadre de dialogue pour le bien-être des orphelins, une plateforme qui interroge 43

==========

CHAP. III. PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS EMPIRIQUES 46
PARTIE II : CONTEXTE D'ACCUEIL DES ORPHELINS 47
A.1. Mariages illégaux, la racine des conflits fonciers 47
A.2. Orphelins comme appui aux familles tutrices 52
PARTIE III : DEUX FORMES D'ACCOMPAGNEMENT DES ORPHELINS 55
A.1. Interventions en matière de protection des orphelins à Makamba 55
A.2. Contribution matérielle 55
A.2.1. Plaidoyer 56
A.3. Motivations des familles tutrices à héberger les orphelins 57
A.4. Des besoins satisfaits à l'improviste, une forme de motivation 60
A.5. Adoptions spéculatives et les lendemains qui déchantent 61
A.6. Désarroi de l'orphelin 62
A.7. Interventions organisationnelles 64
A.8. Scolarisation des orphelins de Makamba, un parcours à mi-chemin 65
A.9. Nécessité des formations aux métiers 66
A.10. Discussion des résultats 67
A.11. Limites des intervenants 73
CONCLUSION GENERALE 75
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 78
ANNEXES 82

==========

LISTE DES PHOTOS ET FIGURES

Photos

Photo 1. Une mère célibataire avec son fils sur la sous-colline KIZINGOMA, colline KIRAMA, Zone MAKAMBA..... 50

Photo 2. : Une octogénaire tutrice de 5 orphelins sur la colline MURESI 53

Photo 3. Deux orphelines au milieu de leurs grands-parents sur la Colline Mugutu, Zone Makamba 58

Figure

Figure 1 : Carte de la zone d'étude 35

==========

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABP : Agence Burundaise de Presse

AGR : Activité Génératrice de Revenus

AMADE : Association Mondiale des amis de l'Enfance

APECOS : Association Pour la Prise en charge des Orphelins du Sida

ASBL : Association sans but lucratif

ASBL : Association Sans But Lucratif

CAM : Carte d'Assurance-Maladie

CDFC : Centre pour le Développement Familial et Communautaire

CENAP : Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DGPOV : Direction Générale de la protection de la veuve et de l'orphelin du ministère gabonais des affaires sociales, de la solidarité et de la famille difficulté

FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

FVS : Famille pour vaincre le Sida

GIZ : Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit.

HCR : Haut-commissariat des Nations-Unies pour les Refugiés

ITAB : Institut des Techniques Agronomiques du Burundi

ME : Motivation Extrinsèque

MI : Motivation Intrinsèque

ODD : Objectifs du Développement Durable

OEV : Orphelins et autres Enfants Vulnérables

OEV : Orphelins et autres enfants vulnérables

==========

OIDEB : Observatoire Ineza des Droits de l'enfant au Burundi

ONG **:** Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations-Unies

OPDE : Œuvre humaine pour la Protection et le Développement de l'Enfant en

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

SIDA : Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

TAD : Théorie de l'Autodétermination

UB : Université du Burundi

==========

AVANT-PROPOS

Ce travail a été effectué dans le cadre de l'obtention d'un diplôme de Master en Socio-anthropologie.

Le thème de l'étude **« Motivations d'accueil des familles tutrices des orphelins bénéficiaires d'une aide humanitaire** : **Cas du centre Abana Makamba »** a été choisi afin de mieux appréhender les enjeux inhérents à la prise en charge des orphelins au Burundi plus précisément ceux qui sont tenus par les familles tutrices en collaboration avec les organismes humanitaires .

Pour bien réaliser cette étude une enquête a été menée auprès de l'administration communale de Makamba, les orphelins, les familles tutrices ainsi que les travailleurs du centre Abana Makamba. De plus, des ouvrages généraux, des rapports ainsi que des revues documentaires ont été consultés.

En fin, les résultats de ce travail montrent que la dimension prise en charge des orphelins bénéficiaires de l'aide humanitaire nécessite un suivi aussi rigoureux de tous les acteurs de la communauté.

==========

INTRODUCTION GENERALE

Le phénomène des orphelins s'observe partout dans le monde. Selon les statistiques de 2011 il y a plus de 153 millions d'orphelins dans le monde. Plus de 71 millions se trouvent en Asie, 59 millions sur le continent africain et près de 9 millions vivent en Amérique Latine sans oublier les autres continents. L'enfant dans le monde d'adultes est à l'origine de graves violations de ses droits. (Humanium, 2011 :46).

Viviene Taylor et Tomoko Shibuya (2013) cités par Ballo (2019) considèrent que les orphelins constituent une population dite « vulnérable » souvent exploitée et marginalisée, et donc plus encline à l'isolement social. Ainsi d'après l'anthropologue William Ballo, la perte de l'un de leurs parents biologiques semble se révéler être un sérieux handicap dans leur vie sociale.

Pour le cas du Burundi, c'est un pays dont la culture est pro- nataliste. Dans la société traditionnelle, l'enfant est vu comme une bénédiction, un légataire testamentaire ou le symbole de la perpétuation de la famille et du clan. (Hakizimana 2002 :64)

L'enfant est porteur d'espoir pour ses parents, le voisinage et la communauté nationale d'où une attention particulière est accordée à la vie des enfants en premier lieu par les parents et les services publics en vue de leur préparer un avenir meilleur.

Dans ce cas, dépourvus du soutien des parents, les orphelins ratent certains avantages dont bénéficient les autres enfants du pays. Nous pouvons citer, les soins de santé, la scolarisation, la socialisation dans leur milieu de vie .Ceci pour signifier qu'ils ont besoin d'un appui sous diverses formes.

L'étude de la direction générale gabonaise de la protection des orphelins montre qu'en Afrique les orphelins sont généralement pris en charge par les familles directes et élargies. Néanmoins, la même étude montre que la solidarité familiale s'épuise de plus en plus et la communauté reste souvent impuissante devant cette situation (DGPOV, 2020 :15).

Cela fait qu'il y ait des enfants dont l'avenir est incertain puisqu'ils ne sont pas protégés contre l'abus. Ils n'ont pas accès à l'éducation, ils ne sont pas protégés contre diverses formes d'exploitation, pas de soins de santé par ce que les parents qui devraient le faire sont décédés. Cette situation occasionne la précarité et la pauvreté à ces enfants, futurs adultes, future main d'œuvre.

==========

Depuis 2015, l'Onu s'est fixé les 17 objectifs de développement durable en vue de réduire les inégalités, promouvoir la paix et la prospérité de la planète Terre à l'horizon 2030, (Unicef, 2018). Ce pari ne se gagne pas lorsqu'il y a des personnes laissées pour compte et surtout les orphelins.

Ils sont aujourd'hui des enfants mais aussi, ils constituent l'avenir du Burundi comme on le dit en langue maternelle « Abana ni bwo Burundi bw'ejo », pour signifier le potentiel de la société.

Dans le but de protéger les orphelins, il existe une association dénommée « Abana Makamba » . Depuis 1993 elle intervient dans la commune Makamba de la province Makamba au sud du Burundi.

La manière dont procède l'association « Abana Makamba » pour aider les orphelins consiste à leur payer les frais de scolarité, acheter les uniformes, leur fournir une assistance juridique en cas de besoin tout en hébergeant l'enfant dans les ménages dites « familles tutrices », « familles d'accueil » ou « assistant familial » (Rapport technique de l'association Abana Makamba 2022 :8).

Le but de notre travail est de questionner les motivations qui poussent ces familles à accueillir les orphelins sous leurs toits malgré les exigences de l'éducation d'un enfant. Quand l'enfant est conscient de son statut d'orphelin et connait bien la provenance des biens qui lui sont donnés par l'association sans but lucratif « Abana Makamba » en passant par les mains du père-tuteur ou de la mère –tutrice. Dans ce travail de mémoire, nous chercherons à comprendre les motivations qui font que ces parents acceptent d'héberger ces enfants.

En connaissant la relation qui unit l'enfant et le centre Abana Makamba en passant par la famille d'accueil. Sachant que le sens commun dit que la main qui donne est celle qui domine.

Là notre questionnement est le suivant : « Est-ce que ces enfants acceptent les conseils du parent - tuteur quand il ne donne rien comme bien matériel » ?

==========

1. Problématique

En amont, le traité international connu sous le nom de Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), ou convention relative aux droits de l'enfant a été adopté par l'assemblée générale des Nations-Unies le 20 novembre 1989.Ce traité énonce les droits essentiels des enfants et est actuellement ratifié par les 197 Etats. (Unicef, 2023).

L'adoption de cette convention a été motivée par le fait que les enfants sont plus vulnérables que les adultes, car ils n'ont ni droit de vote ni influence politique ou économique, parce que le développement des enfants est crucial pour l'avenir de toute société, le monde s'est doté en 1989 de la convention internationale des droits de l'enfant. Depuis, ce traité est le socle de toute l'action de l'Unicef.

En 1989, les responsables politiques se sont engagés à construire un monde digne des enfants, la convention relative aux droits de l'enfant a été adopté à l'unanimité par l'assemblée générale des Nations-Unies. C'est la première fois de l'histoire qu'un texte international reconnaît explicitement les moins de 18 ans comme des êtres à part entière porteurs de droits sociaux, économiques ,civils, culturels et politiques ,des droits fondamentaux obligatoires et non négociable. (CIDE, 1989 :3).

Bien plus qu'un texte à forte portée symbolique ,cette convention est juridiquement contraignante pour les Etats signataires qui s'engagent à mettre à défendre et à garantir les droits de tous les enfants sans distinction et à répondre de ses engagements devant les Nations-Unies .Le comité des droits de l'enfant des Nations-Unies ,composé d'experts indépendants ,contrôle la mise en œuvre de la convention en examinant les rapports que les Etats s'engagent à publier régulièrement dès lors qu'ils ont ratifié le traité. (CIDE, 1989 :7).

Considérant cette étape franchie, il y a lieu de croire que les orphelins sont dotés d'un cadre fort de protection. Néanmoins, les associations œuvrant dans la protection de l'enfance, les chercheurs en sciences sociales et la presse locale évoquent les violations des droits des enfants orphelins au Burundi.

Au sujet des violations des droits de l'enfant, les exemples sont nombreux et variés. Il y a ceux du domaine de la recherche scientifique surtout ceux de Athanase Nsengiyumva 2010 :45 dont l'étude porte sur les enfants vivant dans la rue en mairie de Bujumbura (les timbayi) .Il a montré les mécanismes de survie pour les enfants ayant comme demeure la rue en mairie de Bujumbura.

La rue n'est pas un milieu idéal pour favoriser le bien-être de l'enfant .Il est d'autant plus nécessaire qu'il grandisse dans un cadre qui répond à ses besoins tel que la famille et non la rue.

Dans son travail de mémoire : « Le vécu psychosocial d'un enfant orphelin dans une famille tutrice .Enquête menée auprès des enfants et leurs tuteurs en commune Cankuzo »,Mugenzi Floris(2017) a étudié le vécu de cette catégorie d'enfants dans les ménages ou ils vivent après la mort de leurs parents .

Dans le même ordre d'idée, Athanase Rwamo 2015 :50 quant à lui,il s'est intéressé aux causes du phénomène des enfants de la rue et le fonctionnement de certains centres d'hébergement dont il est fondateur dont l'OPDE ,l'APECOS et l'OIDEB tous œuvrant dans la promotion du bien-être de l'enfant.

S'agissant des violations des droits de l'enfant, l'OIDEB a rendu publics les chiffres dans un article du 28 juin2011 : « Les droits de l'enfant au Burundi, un long chemin à parcourir. » Ce sont les données collectées aux chefs-lieux de toutes les provinces du Burundi .Elles montrent que 10 enfants ont été tués pendant les deux mois dont trois égorgés à Ruyigi et à Musongati dans la province de Rutana, un enfant a été tué par grenade à Ngozi, un autre jeté dans la rivière Mpimba, deux brûlés vifs par le père, un enfant enterré, un enfant enterré vivant par sa tante maternelle à Cibitoke mais déterré et sauvé de justesse.

Dans cet article même nous apprenons que :

- 34 enfants ont été victimes des viols sexuels ;
- 49 enfants ont été spoliés de leurs biens ;
- 18 ont été victimes des violences domestiques ;
- 61 enfants ont été victimes d'abandon et de non –assistance ;
- 7 enfants ont été victimes d'accidents et abandonnés à leurs sort ;
- 153 enfants ont été victimes d'exploitation économique ;

- 11 enfants ont été victimes de discrimination ;
- 5051 ont abandonné l'école dans la seule province de Ruyigi ;
- 17 enfants recherchent leurs pères biologiques ;
- 11 enfants sollicitent une institution d'hébergement ;
- 7 enfants impliqués dans la vente des stupéfiants ;
- 10 sont les enfants dont les parents se disputent la garde.

A côté de ces données d'activistes et celles de la recherche académique telles que Kinable (2010), Onu 2010, Ininahazwe (2022), Yves Marguerat (1992) etc.

Si le Burundi a ratifié et souscrit aux différentes conventions internationales sur la protection des droits de l'enfant et surtout les orphelins et autres enfants vulnérables .En passant par la culture nationale qui considère l'enfant en même temps comme une richesse et une bénédiction tel qu'énoncé dans :Naissances au Burundi. Entre tradition planification familiale (Hakizimana, 2002 :30).

De surcroît le Burundi a adopté quelques initiatives nationales qui visant la promotion du bien-être de l'enfant par le gouvernement .Comment expliquer l'intérêt de certaines familles à héberger les orphelins malgré les diverses obligations liées à l'éducation d'un enfant ?

2. Intérêt et motivation du choix du sujet

La famille demeure un point d'ancrage fort qui socialise les individus .Les solidarités familiales restent fortes même si elles restent limitées par les ressources dont elles disposent. Il y a des parents pauvres qui peuvent moins apporter à leurs enfants que des parents riches (Dominique et Schmit, 2002 :80).

Partant de cette observation dans le cadre de mon travail de mémoire, je vais questionner les motivations qui poussent les familles d'accueil à héberger les orphelins en vue de collaborer avec l'association d'aide et d'échange auprès des orphelins et autres enfants vulnérables. « Abana Makamba ». A travers les lignes qui suivent voici quelques éléments de réponses aux questions posées.

Les motivations du choix de notre sujet de mémoire sont de deux formes : académiques et personnelles.

2.1. Motivations académiques

Elles sont fondées sur le fait qu'à la fin de mon cycle de baccalauréat j'ai fait le stage académique dans un centre qui mène des recherches sur les différents types de conflits au Burundi (Centre d'alerte et de prévention des conflits Cenap).

En passant par la méthode participative et inclusive, ledit centre propose des voies et moyens pour transcender les conflits présents dans la communauté ou ceux dont les signes avant-coureurs se font sentir.

Comme mon travail de fin d'étude portait sur le rôle de cette organisation dans la consolidation de la cohésion sociale à travers la prévention des conflits, nous avons voulu explorer un autre type de conflits. Celui qui concerne la prise en charge des orphelins au Burundi.

Là j'ai eu comme prétexte les données d'une étude de la direction générale en charge de la protection des orphelins et des veuves. Selon cette étude de 2020, en Afrique les orphelins sont généralement pris en charge par leurs familles directes et élargies.

Néanmoins la même étude montre que la solidarité familiale s'épuise de plus en plus et la communauté reste souvent impuissante devant cette situation DGPOV ,2020.

En conciliant ces travaux du service mieux indiqué et ce que j'observe couramment, la prise en charge des enfants dont les parents sont décédés mérite une attention particulière. Le Burundi en tant que pays membre de l'Onu s'est engagé dans la réalisation des objectifs du développement durable à l'horizon 2030.

Ce pari ne peut pas être gagné si une catégorie d'enfants et des jeunes sont laissés pour compte d'où il faut une conjugaison des forces pour mieux réussir cet engagement. Cela a été soulevé même au niveau de l'agence onusienne qui traite des questions relatives à l'éducation dans un article intitulé : « L'Unicef et les objectifs de développement durable » : investir en faveur des enfants et des jeunes pour parvenir à un monde plus équitable, plus juste et plus durable pour tous. Abondant dans le même sens, nous soutenons que les efforts doivent venir de tous les côtés pour faire en sorte que les orphelins trouvent les bonnes conditions de vie.

Par rapport aux recherches antérieures l'originalité de notre étude réside dans le fait qu'il aborde une autre catégorie d'enfants qui ne vivent pas nécessairement sous le toit de leur famille biologique mais dans une famille autre que la leur et le concours de l'association qui leur vient en aide.

Dans notre étude, il sera question d'étudier le phénomène des orphelins vivant soit sous la responsabilité d'une autre personne que leurs parents directs ou biologiques et le rôle du centre humanitaire dans l'éducation desdits enfants.

2.2. Motivations personnelles

Par la théorie de la socialisation, la sociologie nous apprend que les valeurs et les normes sociales ne sont pas innées. Plutôt elles sont transmises et les individus doivent les intérioriser (Bolliet et Schmitt, 2002). Ainsi durant ma tendre enfance, mes parents faisaient partie d'un groupement de solidarité appelé « Nawe Nuze » qui se traduit en français comme ''Viens toi aussi'' .Au départ cette plateforme regroupait les parents qui partagent la volonté d'appuyer les orphelins du sida .Là c'est le volet humanitaire et grâce à cela les orphelins recevaient une assistance en matériels scolaires (cahiers, stylos et uniformes).

Grâce au concours de FVS, le volet éducation financière est renforcé .Les associés se rassemblaient une fois la semaine .Ils se croisaient un jeudi après-midi et plaçaient les capitaux dans la caisse d'épargne en vue de départager l'argent fructifié à la fin de l'année.

Le partage des capitaux avec intérêt constitue en soi le volet éducation financière mais à côté de cela il y a le volet humanitaire quand ces mêmes personnes collectent les 200 franc burundais qu'ils ont régulièrement placés dans la caisse sociale pour acheter les uniformes et autres matériels scolaires pour les orphelins du sida afin qu'ils aillent à l'école comme les autres enfants.

Ce fait d'avoir l'empathie envers les enfants démunis que j'ai vu dans mes parents m'a toujours habité et le goût de la recherche me pousse à travailler sur la problématique qu'est la prise en charge des orphelins.

Cela rejoint l'idée de Jean Baptiste Ntahokaja dans son ouvrage : Imigenzo y'ikirundi (1978) quand il dit : « Nta wurusha umwana kwihweza kandi ntawumurusha kwigana » qui veut dire que nul n'observe bien comme l'enfant et que personne n'imite pas bien comme un enfant .je peux affirmer que cette vision est valable pour moi .Quand j'ai abordé le travail de recherche sur le vécu des orphelins ,je sens que je remplis ce que recommandent les valeurs d'ubuntu que j'ai appris de la maison familiale.

2.3. Intérêt social

Autour de notre sujet de recherche, la littérature existante autour montre que les solidarités familiales nourries de la culture burundaise font que les orphelins soient pris en charge par les proches desdits enfants. Que ça soit à la campagne ou en mairie de Bujumbura, on observe ce phénomène des familles qui hébergent les orphelins au nom de la solidarité entre les membres des familles ou des amitiés seulement. Par contre, il est si curieux que certaines familles tutrices accueillent des orphelins comme moyen de gagner quelques avantages matériels.

Ainsi parmi ces familles d'un côté nous avons rencontré une catégorie des tuteurs qui acceptent d'héberger les orphelins malgré la pauvreté et la santé fragile. Nous avons aussi rencontré des orphelins-chefs de ménage qui prennent la responsabilité de leurs petits frères et sœur en dépit du départ précoce de leurs parents .De l'autre côté, nous avons rencontré l'association Abana Makamba qui intervient dans la promotion et la protection des orphelins .Celle-ci collabore avec les familles tutrices pour aider les enfants à se faire la vie.

Bref, la pertinence sociale de notre travail se situe dans l'intérêt que suscite la compréhension des mécanismes d'hébergement des orphelins, les enjeux socio-économiques inhérents à la propriété foncière, à la gestion et l'orientation de l'aide donnée aux orphelins qui sont au banc de l'école, les spéculations possibles vis-à-vis de l'aide humanitaire. La mise en exergue de la réalité de ce phénomène mettra la puce à l'oreille de l'Etat mais aussi à certaines organisations œuvrant dans le domaine de l'enfance en général et celui des orphelins en particulier.

2.4. Intérêt scientifique

La littérature disponible montre que le phénomène « Motivations des familles tutrices pour l'éducation des orphelins bénéficiaires d'une aide humanitaire au Burundi » n'a pas été suffisamment exploité.

Les études antérieures concernent en grande partie les thématiques des enfants de la rue, du vécu psychosocial des orphelins dans leurs familles tutrices, des difficultés liées à la prise en charge des orphelins du sida . On peut citer notamment Athanase Nsengiyumva (2010) dont l'étude porte sur les enfants qui vivent dans la rue. Dans sa thèse portant sur les Timbayi de Bujumbura, il a montré les mécanismes de survie pour les enfants ayant comme demeure la rue .Dans son travail de mémoire sur l'impact de la perte des parents sur la scolarisation primaire des enfants victimes de la crise de 1993. Dominique Ndikumana (2005) questionne la condition de vie des enfants dont les parents ont été emportés par la crise socio-politique de 1993 dans la commune Rugazi de la province Bubanza. Quant à Floris Mugenzi, (2017), il s'est intéressé au phénomène du vécu psychosocial des orphelins du sida dans leurs familles tutrices dans la commune et province Cankuzo.

Sur le plan académique, nous avons constaté que le sujet n'a pas été exploité. Le présent travail pourra donc inspirer d'autres chercheurs.

Ainsi donc l'originalité de notre étude par rapport à ces recherches antérieures est que le présent travail de aborde une autre catégorie d'orphelins qui ne vivent pas seulement dans leurs familles mais qui vivent dans les familles tutrices.

Dans notre étude, il sera question d'étudier le phénomène des motivations des familles qui accueillent ces enfants en vue de collaborer avec l'association Abana Makamba, les groupes sociaux concernées par ce phénomène et les enjeux socio-économiques qui en découlent.

3. Question de recherche

La question suivante peut guider notre problématique : Comment se fait-il que les familles tutrices trouvent intérêt à héberger les orphelins alors que l'éducation d'un enfant requiert diverses obligations ?

A partir de cette question générale, nous déduisons d'autres questions spécifiques dans le but d'appréhender le sujet :

1. Quels sont les buts principaux qui qui poussent les familles tutrices à accueillir les orphelins ?

2. Qu'est-ce qui fait qu'une famille accepte d'accueillir plus d'un enfant ?

3. Etant donné qu'au Burundi une institution est dite famille quand il y a mariage légal entre deux personnes, comment se fait-il que les enfants soient accueillis par certains célibataires ?

4. Quelles sont les relations entre les orphelins à l'égard des familles d'accueil ?

4. Hypothèses

1. Les familles tutrices hébergent les orphelins bénéficiaires de l'aide du centre « Abana Makamba » pour avoir les avantages matériels

2. Sachant que tout le nécessaire vient de l'association « Abana Makamba » et que la famille tutrice n'a pas des choses à donner .Les enfants ne valorisent pas leur familles tutrices.

5. Méthodologie de recherche

Selon Paul N'da (2015), la phase méthodologique concerne tout le plan de travail qui dictera les activités à mener pour faire aboutir la recherche. Les considérations d'ordre méthodologique ont pour but de permettre de recueillir toutes les informations utiles afin de résoudre à l'étude grâce à une vérification empirique.

5.1. Méthode qualitative

Selon Coulon, choisir une méthode, c'est choisir une théorie (Coulon**,** 1992**,** cité par Kienge, 2005). Dans le même ordre d'idée kienge Intoudi, stipule que: « aucune méthodologie ne se justifiant par elle-même, il est nécessaire, afin d'en comprendre le choix et l'usage, de la rapprocher de la théorie avec laquelle est compatible, voire qu'elle représente parfois » (Kienge, 2005 :112).

De surcroît, l'on peut signaler qu'il y a deux perspectives pour mener n'importe quel travail relatif aux sciences sociales : elles ne sont autres que le paradigme de type holistique, de nature quantitative et celui de type compréhensif c'est-à-dire de nature qualitative.

Dans le paradigme compréhensif de nature qualitative, le chercheur fait partie du terrain de recherche, il est un sujet de ce terrain puisqu'il y évolue et y a des interactions avec les autres acteurs. Les faits sociaux ne sont pas des choses mais des construits humains, ils ne peuvent être analysés comme des faits de la nature.

Il n'y a pas de distance irréductible entre l'objet et le sujet de connaissance. C'est moins la quête de causalité d'un fait social sur un autre ou de son antériorité qui importe que la recherche et la compréhension du sens des actions et des représentations humaines qui guident le chercheur. Il s'agit davantage de comprendre que d'expliquer. . (Dumont, 1991 : 303)

Pour notre recherche, nous avons opté pour la méthode qualitative. Cela nous a permis de collecter les conceptions propres à nos enquêtés sur leur situation .Cela nous nous appris beaucoup en rapport avec le sujet.

Tout cela nous a aidé à dépasser les premières évidences voire les aprioris pour tenter de produire une analyse qui contribuera assurément à la compréhension de la vie quotidienne des orphelins pris en charge par une famille tutrice avec un appui d'une organisation humanitaire au Burundi.

5.2. Motivation du choix de terrain d'enquête

Notre enquête a été effectuée dans la commune Makamba de la province Makamba. C'est une province située au sud du Burundi.

Le choix de cet endroit a été motivé par l'existence d'une association d'aide et d'échange auprès des orphelins et autres enfants vulnérables avec une spécificité d'assister les orphelins tout en restant dans les familles tutrices.

5.3. Techniques de récolte des données

Grawitz, polithologue, souligne que « toute recherche ou application de caractère scientifique en sciences sociales comme dans les sciences en général, doit comporter l'utilisation des procédés et opérations rigoureux, bien définis, transmissibles, susceptibles d'être appliqués à nouveau dans les mêmes conditions, adaptés au genre de problème et de phénomène en cause.

Ces sont là des techniques « (Grawitz, 1995 cité par Nikuze, 2020 :32). Pour mener notre recherche, nous avons utilisé l'entretien semi-structuré et l'observation directe.

a) Entretien semi-structuré

Un entretien est une méthode de récolte des données de recherche consistant en un échange oral entre deux personnes (parfois plus : un intervieweur et interviewé), conduit et pouvant être enregistré par interviewer. Celui-ci a pour objectif de favoriser la production d'un discours de l'interviewé sur un thème défini dans le cadre d'une recherche.

Dans notre travail nous allons opter pour l'entretien semi directif. Ce dernier « consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche » (Savoie-zajc, 1997 cité Charlier et Campenhoudt, 2014 : 90).

Comme la technique d'entretien semi directif nous permettra de gagner la confiance entre nos différents enquêtés, l'idéal était d'accéder aux données riches et diversifiées.

b) Observation directe

L'observation directe implique de la part du chercheur une immersion totale dans son terrain, pour tenter d'en saisir toute subtilité, au risque de manque de recul et de perdre en objectivité (Bastien, 2007: 2).

L'observation directe suppose également la présence de l'observation au fait social qu'il observe. L'observation directe suppose une absence totale de médiation entre l'observateur et ce qui est à observer (Campenhoudt, 2014 :37).

Cette technique nous sera utile dans la collecte des données dans l'immédiat sans passer par l'interview avec les enfants dans la rue. Le but étant donc ici de saisir leurs regards, leurs postures et d'observer leurs mécanismes de survie.

5.4. Critères de choix de la population d'enquête

a) Principe de saturation

Le critère d'échantillonnage par saturation est l'une des techniques utilisées dans des recherches qualitatives. Dans la perspective de Jean Emile Charlier et Luc van Campenhoudt (2014), sociologues, quand les données deviennent redondantes au niveau de la recherche, on peut arrêter la recherche. Il n'y a aucun intérêt de continuer à interroger d'autres informateurs.

==========

b) Effet boule de neige

D'après le site français de science, technologie et sciences sociales. En sociologie et en anthropologie, l'échantillonnage par boule de neige fait référence à une technique d'échantillonnage non probabiliste (qui comprend l'échantillonnage raisonné) dans laquelle un chercheur commence par une petite population d'individus connus et élargit l'échantillon en demandant à ces premiers participants d'en identifier d'autres qui devraient participer à cette étude.

5.5. Instruments de recueil des données

Dans la collecte des informations sur terrain, les instruments que nous avons utilisés sont les suivants : l'enregistreur, le carnet de bord, le téléphone et le stylo.

6. Cadre théorique et méthodologique

Le cadre théorique est un élément qui joue le rôle incontournable au cours de la réalisation du travail de recherche scientifique. Le chercheur ou le scientifique n'oserait pas analyser les données recueillies sans mettre l'accent particulier au cadre ou référent théorique.

> « Au sein de chaque discipline scientifique, coexistent de nombreux cadres ou référents théoriques. Il ne suffit pas donc de privilégier un angle d'attaque disciplinaire, mais il faut, au sein de cette discipline, définir le référentiel théorique précis qui sera principalement utilisé dans l'étude. »

Cela est d'une importance primordiale et décisive: on règle correctement les aspects méthodologiques d'une recherche qu'à la condition d'en maîtriser correctement les dimensions théoriques.

Tout d'abord, il est fait de penser qu'un chercheur entame une recherche à partir de rien, invente la signification de chaque mot et établit le sens de chaque concept qu'il utilise. Si cela était le cas, le monde de la recherche ressemblerait à un grand puzzle non ressemblé, un énorme patchwork ; pour un autre, il aurait un sens différent, voire contraire au premier ; il y aurait de la sorte autant de courants de pensée que de chercheurs» (Albarello, 2014 :.52-53).

Le cadre théorique peut donc être défini comme « un courant de pensée Scientifiquement établi, progressivement construit à travers de multiples observations et recherches, consolidé par de nombreux chercheurs à travers le monde et reconnu comme valide par la communauté scientifique.

La théorie de la socialisation et la théorie de l'autodétermination .Ainsi dans ce travail, nous avons jugé bon d'utiliser ces deux théories : la socialisation pour aborder le rôle de l'éducation en famille.

Le choix d'utiliser la théorie d'autodétermination à côté de la première est motivé par la volonté d'expliquer ce qui pousse les individus à poser telle ou telle autre action. Pour notre travail, cette théorie nous aide à cerner ceux qui hébergent les orphelins par amour et unité qu'ils ont envers la famille .Elle nous aide aussi à trouver une explication quant aux individus qui hébergent les orphelins pour avoir les avantages matériels.

6.1. Théorie de la socialisation et la théorie de l'autodétermination

6.1.1. Théorie de la socialisation

L'auteur de la théorie de la socialisation E. Durkheim cité dans par Bolliet et Pierre, 200 :13. Il compare la société à un organisme et l'individu remplit la fonction qui concourt au fonctionnement harmonieux du tout (organe).

Ceci amène E. Durkheim à introduire la notion de conscience collective qui désigne l'ensemble de croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société formant un système déterminé qui a sa vie propre :Elle s'appelle « conscience collective ou commune.

Quant à E. Durkheim, l'acquisition et l'intériorisation des modèles culturels, des pratiques, des normes sociales, des codes symboliques, des règles de conduite et des valeurs de la société dans laquelle vit l'individu forment la socialisation.

Quand nous étions petits, nous observions nos parents membres d'un groupement de solidarité. A côté des opérations d'épargne et de crédit que privilégiait le groupe, ils achetaient du matériel scolaires aux orphelins du sida afin qu'ils continuent les études comme les autres enfants.

J'ai été intéressé par ce que j'ai observé pendant l'enfance et l'ai intériorisé comme modèle culturel surtout que la société burundaise admet le service aux nécessiteux comme une valeur humaine .

6.1.2. Théorie de l'autodétermination

Selon le psychologue Noémie Carbonneau, la théorie de l'autodétermination est une théorie qui représente un cadre général pour l'étude de la motivation humaine et de la personnalité ;elle s'intéresse aux sources variées de motivations intrinsèques ou extrinsèques sur le développement cognitif et social ,à la façon dont les facteurs culturels facilitent ou sapent la motivation naturelle de l'homme et aux conditions permettant de soutenir l'autonomie, la compétence et l'affiliation pour favoriser des formes de qualité élevée de motivation.

Dans leur ouvrage : « La théorie de l'autodétermination: Aspects théoriques et appliqués1994 :65 », Noémie Carbonneau et Robert Vallerand soutiennent que cette théorie aborde des thèmes aussi différents que l'éducation, le travail, la santé, le sport, l'environnement ou encore les interactions sociales.

6.1.2.1. Motivation

Selon le dictionnaire français Le Robert la motivation désigne ce qui pousse quelqu'un à agir, ce qui motive un acte ou un comportement.

D'après la théorie de l'autodétermination, on distingue trois types de motivations telles que la motivation intrinsèque, la motivation extrinsèque et l'amotivation.

La motivation est dite intrinsèque lorsque l'individu s'engage de façon volontaire et spontanée dans une activité en raison de l'intérêt et du plaisir qu'il trouve à effectuer celle-ci sans aucune récompense externe.

La motivation extrinsèque quant à elle, renvoie à la pratique d'une activité effectuée non en raison du plaisir qu'elle procure mais pour des raisons souvent externes ou des motifs instrumentaux.

En ce qui concerne l'amotivation c'est l'absence de motivation .Elle constitue le niveau le plus bas de l'autodétermination, (Deci *et Rayan 2002).*

==========

PARTIE I : PERCEPTION DE L'ENFANT AU BURUNDI

CHAP I. REVUE DE LA LITTERATURE

A.1. Définition des concepts-clés

Pour la bonne compréhension d'un travail scientifique, il est utile de définir certains termes-clé qui seront souvent utilisés pour prévenir des blocages et les ambiguïtés chez différents lecteurs dudit travail. (Mugenzi, 2017 :6). Ainsi pour notre travail, ces mots sont : orphelins, motivation, famille tutrice et aide humanitaire.

A.1.1. Orphelin

Un orphelin est un enfant qui a perdu son père et sa mère .Celui qui a perdu son père est dit orphelin de père et celui qui a perdu sa mère est un orphelin de mère. On les appelle aussi demi-orphelins. (Lafon, 1973).

Selon l'anthropologue Mariam Ballo, avant 2002, l'onu définissait l'orphelin comme un enfant qui a perdu sa mère et qui a moins de 15 ans. Il était supposé difficile de comptabiliser les orphelins de père car de nombreux pères quittaient le foyer familial pour subvenir aux besoins économiques des familles. [Appaix et Dekens, 2005, p.27] Ce n'est qu'à partir de 2004 que l'ONU a intégré les orphelins de père dans la définition d'orphelin et a repoussé l'âge de la personne qualifiée d'orpheline à 17 ans, dans le but « d'intégrer les adolescents ». (Hejoaka, 2014, p.63).

Au Burundi, l'enfant garde son statut d'orphelin jusqu'à l'âge de la majorité, 18 ans pour la fille et 21 ans pour le garçon et tant qu'il n'est pas capable d'assumer ses responsabilité et d'exercer son autonomie.

Catégories d'orphelins

Les chercheurs Caroli Dorena, Olivier Appaix et Sandrine Dekens distinguent trois catégories d'orphelins :

- La première catégorie correspond à la définition actuelle de l'ONU. Celle-ci prend en compte les enfants qui ont perdu l'un de leurs parents biologiques ou les deux (les orphelins doubles) avant d'atteindre l'âge de 18 ans. (Ballo.2019, 15) ;

==========

- La deuxième catégorie réunit les « quasi orphelins » « orphelins de fait » (Appaix et Dekens, 2005) ou « orphelins sociaux ». (Caroli, 2008) Ceux-là sont les enfants qui vivent dans un orphelinat ou dans toute autre institution de prise en charge ;
- La troisième catégorie réunit les « orphelins de force » définis selon Appaix et Dekens comme « ceux qui n'ont pas nécessairement perdu leurs parents biologiques mais qui se retrouvent dans des situations où le délabrement des structures sociales et familiales est tel que de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes. » (Appaix et Dekens, 2005, p.31). Les enfants de la rue et les enfants soldats sont habituellement regroupés sous cette catégorie ;
- D'après Hotyat et Delpine –Messe (1973,p.310) est dite tutrice ou tuteur la personne chargée de soutenir ou d'assurer la protection d'un mineur non émancipé, donc chargée de protéger un orphelin.

L'orphelin nécessite une assistance et une protection spéciale à la suite de sa vulnérabilité et à la survenue de ce défi qu'est la perte des parents à un jeune âge. La famille qui accepte de prendre en charge cet enfant dans le but de lui assurer la protection et le soutien alors qu'il n'est pas le sien, qu'il soit mineur ou pas, cette famille devient tutrice.

A.1.2. Aide humanitaire

D'après Marc Antoine Pérouse de Montclos, politologue spécialiste des conflits armés, l'aide humanitaire vise à soulager les souffrances et à soutenir les populations très pauvres parfois en danger de mort. (Pérouse de Montclos, 2006).

A.1.3. Famille tutrice

Généralement le mot « famille » se réfère à l'ensemble des personnes qui forment un groupe ou une institution liée entre elles par le mariage, la filiation ou l'adoption.

La famille limitée au père, à la mère et aux enfants est dite restreinte suite à l'union par le sang ou le lien du mariage .La famille élargie quant à elle est une succession de personnes unies par le sang de générations descendantes.

Dans son ouvrage « Le vécu psychosocial des orphelins du Sida dans la famille tutrice :Enquête faite auprès des orphelins et les familles tutrices dans la commune Cankuzo de la province Cankuzo,2017 » le psychologue Mugenzi Floris définit la famille tutrice comme celle qui accepte de prendre en charge un enfant en répondant à ses besoins vitaux comme les soins de santé, l'éducation….

==========

La famille tutrice est une famille qui prend une mesure de protection la plus forte applicable aux personnes vulnérables en situation de perte d'autonomie en matière de gestion de la vie civile.

Si nous essayons de comparer les deux réalités la famille tutrice de la société française et celle du Burundi .Nous remarquons une nette différence.

Ainsi dans la société française, avant d'accueillir les orphelins ,la famille tutrice doit suivre une formation .Ce travail est de longue durée mais elle en perçoit un salaire de la part des services publics .Une autre différence de taille entre la famille tutrice burundaise et celle de la France ,c'est que même si elle entretient l'enfant, l'autorité parentale ne lui est pas transférée.

« En tant qu'assistant familial ou famille d'accueil, vous hébergez à votre domicile des jeunes en difficulté moyennant rémunération.

D'après la plateforme des services publics français, l'accueil des enfants est en général de longue durée vous devez obtenir un agrément et suivre une formation .Les droits et devoirs vis -à –vis de de l'enfant (c'est-à-dire l'autorité parentale) ne vous sont pas transférés.

Avant de parler d'éducation à l'intention des orphelins, il est bon de définir la socialisation dans le sens sociologique.

Selon le dictionnaire de sociologie, la socialisation est un processus par lequel les individus s'approprient les normes, les valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société. Elle a deux fonctions essentielles : favoriser l'adaptation de chaque individu à la vie sociale et maintenir un certain niveau de cohésion entre les membres de la société. Dictionnaire de sociologie (2007 :345).

D'après Emile Durkheim la socialisation nécessite l'acquisition et l'intériorisation des modèles culturels, des pratiques, des normes sociales, des codes symboliques, des règles de conduite et des valeurs de la société dans laquelle vit l'individu.

La société est comparée à un organisme et l'individu remplit une fonction qui concourt au fonctionnement harmonieux du tout (organe).

La société est comparée à un organisme et l'individu remplit une fonction qui concourt au fonctionnement harmonieux du tout (organe) .Ceci amène E. Durkheim à introduire la notion de conscience collective qui désigne l'ensemble des croyances et des sentiments

communs à la moyenne des membres d'une même société forme un système déterminé qui a sa vie propre ;elle s'appelle conscience collective ou commune . (E. Durkheim cité par Dominique Bolliet et J. Pierre 2002 :13).

A.1.4. Motivation

Selon le dictionnaire français Le Robert la motivation désigne ce qui pousse quelqu'un à agir, ce qui motive un acte ou un comportement.

A.2. Perception de l'enfant au Burundi

D'après Max Weber, on n'hérite du père que des objets à usage militaire, des armes, des chevaux et des outils servant au travail artisanal masculin (Weber, 1957 :101).

Ce passage a un rapport avec la culture burundaise où dès le bas âge, on apprenait aux garçons comment faire la chasse et les jeux avec les autres, ils utilisaient des objets militaires fabriqués en tronc de banane ou en bois. Partant de cela, nous voudrions faire le contour de cette catégorie des orphelins qui grandissent à l'absence des parents biologiques .A l'aide d'un guide d'entretien nous sommes allés jusqu'à interroger leurs centres d'intérêt ou les hobbies avant d'avoir cherché à appréhender leur vécu dans les familles d'accueil ainsi que l'appui de l'association Abana Makamba .

A.3. Signification du concept « umwana »

Au Burundi, le terme umwana se traduit en Français par « enfant » qui signifie une personne mineure vivant sous l'autorité des parents.

Tantôt, il est considéré comme un ange (umumalayika), tantôt comme un innocent (igitazi). (Ntahokaja,1978 :22)

Les éléments de la recherche, les proverbes ainsi que les chansons ou berceuses traduisent bien la perception de l'enfant comme un trésor, un don de Dieu, une main d'œuvre agricole et une sécurité pour les parents durant leur vieillesse. (Hakizimana, 2002 :19).

« Hora hora murima w'isangi dusangiye n'Imana » :calme-toi oh jardin public que nous partageons avec Dieu, ceci pour traduire que l'enfant est un don de Dieu.

Dans la tradition burundaise, l'enfant vient de Dieu créateur, c'est lui qui permet que la famille ait une naissance d'où certaines appellations d'enfants au Burundi le signifient largement :Havyarimana pour signifier que c'est Dieu qui engendre ,Hatangimana qui veut dire :c'est Dieu qui donne et Hategekimana :c'est Dieu qui décide.

A.4. Valeur symbolique liée à l'enfant au Burundi

D'après le sociologue Georges Danhoundo, la représentation actuelle de l'enfance comme une étape fragile de la vie qu'il faut protéger et préserver des assauts du monde est reliée entre autres aux changements familiaux, à l'intervention de l'Etat (mise en place d'institutions socio-sanitaires, lois protectrices de l'enfance, écoles ,services médicaux spécialisés, instances juridiques et aux progrès scientifiques.

Ainsi cette représentation de l'enfance s'intègre également dans des configurations culturelles plus larges inhérentes à ce que Habermas (1973), Berger et Luckmann (1989) appellent processus de rationalisation du social.

A travers les proverbes et les expressions populaires, on apprend combien l'enfant est un trésor exceptionnel dans le contexte burundais. En voici quelques exemples :

« Umwana ni amazi aseseka ntibayore » : L'enfant est comme l'eau qui une fois versée par terre ne peut plus être ramassée.

En d'autres termes, une fois décédé l'enfant ne peut pas être retrouvé.

« umwana ni itunga ridashumbushwa » : L'enfant est une richesse qui n'est ni rachetable ni compensatoire.

Dans l'imaginaire des burundais, on a beau être riche mais on ne pourra jamais acheter un enfant. Cela pour traduire que dans ces circonstances, l'enfant est à la fois cher et fragile Hakizimana, (2002, 134-135).

A.5. Importance de la socialisation familiale

Même s'il détient en général l'équipement cognitif avec son cerveau et son système neuronal nécessaire pour devenir un être social, l'homme ne devient pas spontanément un être social .Il faut qu'il active cet équipement, qu'il le structure et qu'il le développe pour transformer des compétences sociales effectives.

Faut-il qu'il intériorise les dispositions qui l'humanisent en le rendant capable de tenir sa place dans la société,de choisir les comportements appropriés dans une situation donnée. (Bolliet et J. Pierre : 70).

Nous évoquons ici le concept de socialisation en famille par ce que notre étude porte sur l'éducation des enfants en difficultés, les parents sont morts et au lieu de vivre dans un orphelinat ou une autre structure ,ils sont hébergés chez les proches de leurs parents biologiques, ce qui n'empêche pas que les changements s'observent sur le plan psychosocial.

En effet, la socialisation n'est pas qu'un processus naturel, c'est plutôt un processus relationnel car les premières interactions qui se construisent entre l'enfant et autrui le lient à sa famille et notamment à sa mère bien évidemment lorsque la maman existe encore .La famille est donc bien une instance - clé de socialisation primaire. (Bolliet et J. Pierre :71).

A.6. Cadre juridique sur l'adoption des enfants

A.6.1. Perception institutionnelle de l'enfant

Le contenu sommaire de la convention des droits de l'enfant (CIDE)

La convention comporte 54 articles énonçant que chaque enfant a :

- Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité ;
- Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée ;
- Le droit d'aller à l'école ;
- Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation ;
- Le droit d'être protégé de toutes formes de discrimination ;
- Le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir ;
- Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru et d'avoir des conditions de vie descentes ;
- Le droit de jouer et d'avoir des loisirs ;
- Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation ;
- Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.

La convention met en avant quatre principes fondamentaux concernant les enfants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant .Trois protocoles facultatifs ont été ajoutés au texte principal.

Le premier vise à protéger l'enfant contre le recrutement dans les conflits armés .Le deuxième concerne la vente d'enfants (à des fins de travail forcé, adoption illégale, don d'organes …, la prostitution ainsi que la pornographie mettant en scène des enfants.

Le troisième définit la procédure internationale qui permet à tout enfant de déposer une plainte pour violation de ses droits, directement auprès du comité des droits de l'enfant des Nations-Unies lorsque tous les recours ont été épuisés au niveau national.

En aval, le 28 septembre 2008, le conseil burundais des ministres a adopté la politique nationale en faveur des orphelins et des autres enfants vulnérables pour que ces êtres si chers et si fragiles soient protégés et puissent grandir dans un environnement propice à leur développement moral, intellectuel et physique.

Cette politique constitue une partie du secteur de développement social, qui est partie intégrante du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et la Croissance Economique (CSLP).

Elle donne une ligne directrice des actions à mener pour que l'enfant jouisse pleinement de ses droits .Dans le même ordre d'idées, le ministère ayant la solidarité dans ses attributions interpelle toute personne physique ou morale d'y contribuer dans la limite de sa disponibilité et /ou de ses moyens afin que cet être si exposé et si vulnérable qui sera l'homme et la femme de demain sorte de la vulnérabilité. (PNOEV,2008 :12).

Dans la même ligne d'action pour mieux répondre à l'esprit de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant 2020-2024,le gouvernement du Burundi s'est engagé à appliquer l'approche qui cherche à promouvoir le droit à la protection de l'enfant ;développer la connaissance et la prise de conscience des mesures de protection ;contribuer à la prévention de la violence ,de la discrimination, des abus; de la négligence et de l'exploitation ;identifier et intervenir à temps en utilisant des mécanismes communautaires appropriés dès que les violences surgissent ;construire la résilience des enfants ,des familles et des communautés. (Politique Nationale de Protection de l'Enfant au Burundi 2020-2024 :3).

Selon cette planification en rapport avec la protection de l'enfant ,protéger l'enfance fait partie intégrante de la déclaration internationale des droits de l'homme, des objectifs du développement durable, de la convention relative aux droits de l'enfant ,la convention 138 concernant l'âge minimum d'éligibilité à l'emploi et la convention 182 d'interdiction des pires formes de travail des enfants. (PNPE 2020 :4)

Ainsi dans la culture burundaise, on dit souvent que l'enfant n'est pas la seule propriété de ses parents mais de toute la communauté pays (Umwana s'uw'umwe ni uw'igihugu). Avec les dispositifs ci-haut mentionnés en matière de législation et la culture forte attachée à l'enfant, on devrait s'attendre au bien-être des enfants.

On devrait observer l'implication de tout un chacun dans la promotion des droits de l'enfant car dit-on, traditionnellement l'enfant est au centre de toutes les préoccupations.

Dans sa thèse de doctorat Gacuko montre la place primordiale qu'occupait l'enfant dans le Burundi traditionnel : « L'enfant était considéré comme une valeur précieuse, un être à faire grandir dans l'intérêt de toute la société.

C'est ainsi que la naissance d'un enfant était un moment de joie dans toute la famille et dans tout le clan. L'enfant était non seulement l'espoir de sa famille nucléaire mais aussi un investissement de toute la communauté. Ce statut de l'enfant dans la famille le mettait au centre de toutes les préoccupations. L'enfant faisait objet de toutes les attentions : parents, voisins proches et lointains concouraient à l'épanouissement de l'enfant, richesse commune qui fondait les espoirs de toute la nation. On a pu dire à ce propos que l'enfant était « l'avenir du Burundi » et plus largement encore que « l'enfant occupe une place unique et privilégiée dans la société africaine. Cette position de l'enfant africain en général et de l'enfant burundais en particulier suggère qu'il soit entouré de soins à la hauteur de l'enjeu qu'il représente » (Gacuko 2012 :1).

Cependant, la presse locale et les activistes des droits de l'enfant alertent sur les violations de leurs droits. Peut-on citer les chiffres rendus publics par l'OIDEB dans les colonnes du journal Iwacu en 2021.

==========

Dans un article intitulé : Les droits de l'enfant au Burundi, un long chemin à parcourir du 28 juin 2011 l'enquête réalisée aux chefs-lieux de toutes les provinces du Burundi montre que :

- 10 enfants ont été tués pendant les deux mois dont 3 égorgés à Ruyigi et Musongati, un enfant a été tué par grenade à Ngozi, un autre jeté dans la rivière Mpimba, deux brûlés vifs par le père, un enfant enterré vivant par sa tante maternelle à Mabayi (Cibitoke) mais déterré et sauvé de justesse.
- 34 enfants ont été victimes de viols sexuels ;
- 49 enfants ont été spoliés de leurs biens ;
- 18 ont été victimes des violences domestiques ;
- 61 enfants ont été victimes d'abandon et de non-assistance ;
- 7 enfants ont été victimes d'accidents et abandonnés à leur sort ;
- 153 victimes d'exploitation économique ;
- 11 victimes de discrimination ;
- 5051 ont abandonné l'école dans la seule province de Ruyigi ;
- 17 enfants recherchent leurs pères biologiques
- 11 sollicitent une institution d'hébergement ;
- 7 impliqués dans la vente des stupéfiants ;
- 10 sont les enfants dont les parents se disputent la garde.

La littérature montre qu'au cas où leurs droits ne sont pas bien protégés, les enfants adoptent d'autres stratégies de résilience pour faire face à cette situation de précarité .

Nous citerons par exemple le phénomène des « Enfants de la rue ».

Les études antérieures l'ont traité. En grande partie, elles portent sur les thématiques des enfants de la rue. Notamment Athanase, on peut citer Nsengiyumva (2010 :45) dont l'étude porte sur les enfants qui vivent dans la rue. Dans son travail de mémoire : Le vécu psychosocial d'un enfant orphelin dans une famille tutrice. Enquête menée auprès des enfants et de leurs tuteurs en commune Cankuzo, Mugenzi Floris a réalisé une enquête pour étudier le vécu de cette catégorie d'enfants dans les ménages où ils vivent après la mort de leurs parents.

Dans sa thèse portant sur les Timbayi de Bujumbura, il a montré les mécanismes de survie pour les enfants ayant comme demeure la rue en mairie de Bujumbura.

Athanase Rwamo (2015 :50) quant à lui il s'est intéressé à certaines causes du phénomène dit « enfants de la rue » et le fonctionnement de certains centres d'hébergement dont il est le fondateur. Ces centres sont entre autres l'OPDE, l'APECOS et l 'OIDEB tous opérant dans la protection et promotion du bien-être de l'enfant.

A côté de Nsengiyumva et Rwamo, d'autres chercheurs ont également eu un intérêt particulier à traiter le phénomène sous divers aspects. Nous citons notamment Ininahazwe (2022), Tshikaka et Kinable (2010), ONU (2010), Yves Marguerat (1992) et bien d'autres.

Si le Burundi a ratifié et souscrit aux différentes conventions internationales sur la protection des droits de l'enfant surtout les orphelins et autres enfants vulnérables. En passant par la culture nationale qui traite l'enfant comme une richesse et une bénédiction (Hakizimana, 2002 :30).

Ayant adopté quelques initiatives nationales visant le respect et la promotion du bien-être de l'enfant par le gouvernement burundais. Comment expliquer le fait que les orphelins soient discriminés ou privés de leurs droits fondamentaux ?

A.6.2. Au Burundi

On ne peut pas parler d'adoption sans parler de la mort des parents ou l'abandon de de l'enfant par ses parents. C'est ce qui fait que l'on cherche à protéger l'enfant en passant par l'adoption.

D'après le décret-loi numéro 1/024 du 24 avril 1993 portant réforme du code des personnes et de la famille, l'adoption fait entrer l'adopté dans la famille l'adoptant à titre d'enfant légitime. Elle lui confère tous les droits et obligations attachés à cette qualité.

Toutefois, l'adopté continue d'appartenir à sa famille d'origine et y conserve tous les droits et obligations en conciliation avec son nouveau statut.

Aussi si l'adopté meurt sans descendants, les biens donnés par l'adoptant ou recueillis dans sa succession tournent à l'adoptant lors du décès de l'adopté.

A.6.2.1. Révocation de l'adoption

Dans sa section 4 en son article 254, le code des personnes et de la famille stipule ce qui suit :

a) Adoption peut être révoquée dans les deux cas suivants :

Lorsque l'adopté fait preuve d'ingratitude vis-à-vis de l'adoptant pourvu qu'il ait atteint l'âge de la majorité.

b) Lorsque l'adoptant reste en défaut d'exécuter ses obligations envers l'adopté

Article 255

L'action en révocation de l'adoption pour cause d'ingratitude appartient à l'adoptant

En cas de décès de celui-ci, elle appartient à chacun de ses parents pendant un délai d'un an à compter du décès.

Article 256

L'action en révocation de l'adoption pour cause d'une exécution par l'adoptant de ses obligations appartient à l'adopté majeur. S'il est mineur, elle appartient à toute personne intéressée ainsi qu'au ministère public.

Article 257

S'il estime nécessaire, le tribunal peut donner la comparution personnelle de l'adoptant, de l'adopté et des membres de leur conseil de famille.

Article 260

La révocation de l'adoption a pour effet de faire sortir l'adopté de la famille de l'adoptant et de lui faire recouvrer tous ses droits et obligations dans sa famille d'origine.

Article 261

La révocation de l'adoption pour ingratitude de l'adopté a en outre pour effet de lui faire perdre tous les avantages que l'adoptant ou les parents de celui-ci avaient fait.

De même, la révocation pour inexécution de ses obligations par l'adoptant a pour effet de faire perdre à ce dernier tous les avantages que lui auraient fait l'adopté ou ses parents.

A.6.2.2. De la tutelle des mineurs

Appelée aussi charge gratuite, la tutelle est une institution de protection qui ne s'exerce que dans l'intérêt du mineur.

A.6.2.3. Ouverture de la tutelle et la désignation du tuteur

Dans son article numéro 300, le code des personnes et de la famille stipule ce qui suit:

« Il y a lieu d'ouvrir la tutelle lorsque l'unique parent ou le parent survivant du mineur décédé, est absent, disparu ou déchu de l'autorité parentale .Aussi lorsqu'elle n'est pas ouverte d'office, la tutelle peut l'être par le tribunal à la requête de toute personne intéressée ou du ministère public.

A.6.2.4. De de la tutelle testamentaire

Selon le code des personnes et de la famille en son article numéro 301,il y a une tutelle testamentaire lorsque par acte de dernière volonté ,le parent a désigné une personne majeure en qualité de tuteur .Cette désignation doit être approuvée par le conseil de famille du mineur et notifiée au tuteur désigné. Dans ce cas le tuteur testamentaire ne participe pas à la délibération du conseil de famille s'il en est membre.

A.6.2.5. De la surveillance de la tutelle par le conseil de famille

Dans son article 317, le code des personnes et de la famille attribue la mission de contrôle et de surveillance au conseil de famille.

« Le conseil de famille est investi d'une mission générale de surveillance et de contrôle quant à l'exercice et l'administration de la tutelle. »

A cette fin il est tenu spécialement et au moins une fois l'année de réclamer au tuteur un état complet de sa gestion et de procéder aux vérifications nécessaires.

A.7. Quelques initiatives de l'Etat burundais dans la protection de l'enfant

Pour mieux prévenir et répondre efficacement aux besoins des enfants en amont, le gouvernement de la république du Burundi a signé la convention relative aux droits de l'enfant en 1990, la charte africaine sur les droits de l'enfant souscrit aux engagements relatifs à la protection de l'enfant issus de l'assemblée extraordinaire des Nations-Unies consacrée à l'enfant tenue en mai 2003 à New York.

Ces conventions auxquelles le Burundi a souscrit insistent sur l'obligation des Etats à protéger et à assister les enfants vulnérables notamment en ce qui concerne leur droit à la reconnaissance sociale et juridique, leur scolarisation et leur prise en charge sanitaire .

La législation interne prévoit aussi des dispositions spécifiques visant la protection de l'enfant Les articles 30,44,45 et 46 de la constitution placent l'enfant sous la protection de sa famille, de la société et de l'Etat .Ils prévoient aussi des mesures particulières pour assurer ou améliorer les soins nécessaires à son bien-être, à sa santé et à sa sécurité physique .

Ainsi pour être protégé contre les mauvais traitements, les exactions ou l'exploitation, ces articles disposent de la non implication et de la protection de l'enfant en cas de conflits armés et de détention.

En outre, le décret –loi numéro 1-024 du 28 avril 1993 portant réforme du code des personnes et de la famille contient également des clauses destinées à protéger l'enfant notamment en matière de filiation, de la reconnaissance et des obligations parentales.

En vue de mieux défendre l'enfant, l'Etat a mis en place au niveau du ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de la personne humaine et du genre, un département de l'enfant et de la famille ainsi qu'un numéro vert qui est le 116. (Politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables, 2008 :21.)

Pour pouvoir réussir à cette mission et dans le cadre de sa politique sectorielle, le ministère ayant la solidarité nationale dans ses attributions a pris l'initiative de proposer au gouvernement une politique nationale pour la protection et la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables , afin de mettre à la disposition de tous les intervenants dans le secteur, un outil de référence sur les priorités ,les exigences minimaux qui doivent être offerts aux orphelins et autres enfants vulnérables .

Selon la politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables, avec ces outils, le Burundi vise d'ici 2024 à offrir à chaque enfant un environnement politique, légal et institutionnel et communautaire rassurant à travers un système de protection solide. Dès lors, toutes les mesures touchant les enfants doivent être prises conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ces outils sont entre autres :

- Le plan sectoriel d'actions pour l'éducation ;

==========

- Le plan national d'actions en faveur des orphelins et enfants vulnérables préparé par le vice-ministère en charge de la lutte contre le sida en 2005 ;

- La politique sectorielle du ministère de la justice 2006-2010 comprenant des axes d'intervention portant sur la mise en place d'un système de justice juvénile.

A.8. Principes directeurs de la politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables

S'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les priorités du gouvernement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'aide d'urgence.

Les enfants orphelins et autres vulnérables requièrent une attention spéciale en termes d'accès aux services sociaux de base.

Cette politique fournit le cadre de réponse aux préoccupations et les besoins de ces orphelins et autres enfants vulnérables.

A.9. Cibles de la politique en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables

La politique adoptée en 2008 par le Burundi vise à cibler les enfants les plus vulnérables qui sont sans famille ,qu'ils soient orphelins ou non avec l'intention de les réintégrer dans un milieu familial, que ce soit le milieu d'origine ou un milieu d'accueil.

D'après ce document rendu public, l'attention est aussi portée sur les ménages d'adultes et d'enfants qui sont les plus vulnérables et qui peuvent contenir ou non des orphelins avec comme intention la réduction de l'impact de vulnérabilité induit par le contexte burundais notamment de pauvreté, de conséquences du conflit, du sida, de genre ….

==========

CHAP. II. PRESENTATION DE LA ZONE DE RECHERCHE

A.1. Commune Makamba

La commune Makamba est le chef-lieu de la province Makamba, la province la plus méridionale du Burundi. Elle est frontalière de la Tanzanie, il y a province de Kigoma au sud et au sud-est et la RDC à l'Ouest.

Cette commune porte le même nom que sa province. Elle est limitée au Nord par les communes Bururi et Rutovu .Elle est limitée au sud par les communes Mabanda et Kibago, à l'est-elle est limitée par les communes Kayogoro et Gitanga et à l'ouest par la commune de Vugizo.

La commune Makamba est subdivisée en 5 zones dont Makamba, Nyange, Kabuye, Gisenyi et Gitaba, la zone Makamba est notre espace d'étude .Elle est composée de six collines et les trois quartiers du centre urbain totalisant ainsi neuf entités.

Ces entités sont entre autres : les collines Gahosha, Gasange, Mugutu, Muresi, Kizingoma et les quartiers Rugarama, Gitwa et Kigwati.

Sur le plan physique ,comme sa province de ressort ,la commune Makamba est située à l'extrême Sud du pays.

Les conditions naturelles qui prévalent sur le territoire de la commune sont dictées par l'appartenance de portions du territoire de la province à des régions naturelles bien contrastées, offrant un potentiel de fertilité et donc des productions variées.

Appartenant à la zone centrale du Bututsi-Buragane ,la commune Makamba constitue le prolongement du plateau central, avec de fortes densités, une occupation ancienne et par là un émiettement des parcelles et des pressions humaines qui ne sont pas sans causer des risques réels de dégradation des éléments naturels.

Dans ces zones, la pression démographique croissante, le flou foncier, le type dispersé de l'habitat, les pratiques agricoles et les systèmes culturaux sont autant de facteurs qui pèsent sur la régression accrue des fertilités et peuvent faire basculer le système d'exploitation actuel dans l'instabilité.

Dans ces zones, la pression sur la terre pousse de plus en plus à des pratiques peu protectrices du milieu : défrichements et mise en culture des fortes pentes, recul des espaces boisés, faiblesse de l'intégration de l'élevage à l'agriculture depuis les années de crise.

A.2. Situation sociale et économique

La commune Makamba couvre une superficie de 825,08 km2 et une densité de 287,79 habitants par kilomètre carré.

En matière de nuptialité ans la province Makamba, l'âge moyen de mariage reste en dessous de 21 ans parce qu'elle est une province d'immigration qui reçoit généralement les jeunes couples ayant encore la force de travailler tandis que les chefs de familles d'un âge avancé ne participent pas à cette aventure. GIZ (2010).

Malgré l'absence des statistiques des orphelins au niveau de la commune Makamba, les principales causes de décès des parents sont entre autres la malaria, les maladies chroniques, la maladie du cœur (cardiopathies) les maladies chroniques non transmissibles et les fétiches.

A.3. Association Abana Makamba

Abana Makamba est une association sans but lucratif d'aide et d'échange auprès des orphelins et autres enfants vulnérables .Elle est née en 1993 de la rencontre des nantais et des habitants de M akamba au sud du Burundi.

Appuyée par son association jumelle (Abana Nantes) en même temps bailleur et partenaire potentiel l''association Abana Makamba s'est beaucoup investie dans la prise en charge des enfants orphelins et autres enfants vulnérables de Makamba depuis 1994.

Elle intervient dans les domaines variés à savoir l'éducation, assistance socio-sanitaire, assistance juridique et autonomisation économique des bénéficiaires.

L'objectif de cette collaboration amicale est de répondre aux besoins des orphelins de la commune Makamba.

Quant à l'association Abana Nantes,elle a été fondée en 1993 comme son association jumelle Abana Makamba.

Pour avoir les moyens financiers,Abana Nantes recueille des fonds pour l'association jumelle qui a fait le choix de soutenir et scolariser les orphelins de Makamba .

Du côté des manières de faire, Abana Makamba n'accueille pas les enfants dans les orphelinats mais plutôt convainc les familles voisines de leurs parents décédés de les accueillir chez eux aux côtés de leurs propres propriétés foncières afin de les mettre en valeur dans le futur.

Les bénévoles de Abana Nantes recueillent des fonds pour les envoyer aux bénévoles de Makamba qui eux s'occupent des enfants.

La collaboration entre Nantes et Makamba a permis aux orphelins d'être pris en charge notamment grâce aux mobilisations actives d'Abana Nantes en France qui organise des concerts ,des ventes aux enchères, des tombolas et diverses autres activités qui permettent de récolter les fonds en fonction des besoins des orphelins .

Dans le but de renforcer cette collaboration,Abana Nantes a effectué des démarches auprès de la coopération décentralisée entre la région Pays de la Loire et le Burundi .Cela pour financer la mise en place des AGR. Soulignons que les bénéfices desdites activités servent à satisfaire les besoins des orphelins.

C'est la raison pour laquelle Abana Makamba gère actuellement la location d'une salle de réunion,des fêtes et autres activités.

Dans la même perspective,les fonds accordés par la région des Pays de la Loire ont servi à construire une maison de passage(guest house) au chef- lieu de la commune Makamba.

Sur le plan socio-économique ces activités génératrices de revenus sont une occasion d'employer les orphelins anciens bénéficiaires de l'association qui sont dans le chômage.

Abana Makamba et ses domaines d'intervention

L'association Abana Makamba intervient dans divers domaines en faveur des orphelins .Ils sont centrés sur l'accompagnement des enfants orphelins sur plusieurs années à travers l'école ,les loisirs , la professionnalisation, la protection des droits des enfants ,léducation ,l' appui psychosocial ,le renforcement,initiation et encadrement des groupements d'orphelins chefs de ménages.

Avec son objectif principal qui est celui de la promotion et la protection de l'enfant et l'autopromotion économique des ménages vulnérables pour le bien-être de l'enfant en général et de l'orphelin en particulier.

Cet accompagnement ne se veut pas seulement de solidarité mais une action éducative globale.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle,Abana Makamba essaie d'offrir l'emploi aux orphelins lorsqu'une opportunité se présente.

Elle contribue à la création et au soutien des programmes et des activités qui stimulent l'indépendance économique des orphelins.

Dans la défense des droits des orphelins,Abana Mkamba travaillait avec l'ONG Avocats Sans Frontières mais actuellement le partenariat n'est plus à cause de la suspension des activités par Avocats Sans Frontières au Burundi.

Dans le volet autonomisation économique, le rapport technique des activités édition 2022 fait mention d'une orpheline N.F,alors finaliste des humanités techniques vivant seule aussi.

Elle s'est lancée dans le petit commerce de transformation et de vente de la bière de banane grâce à l'appui financier de l'association Abana Makamba.

Citant le même document cet appui lui est bénéfique dans l'obtention des intrants agricoles ainsi que l'entretien du petit bétail.

A côté de cela ,signalons qu'il y a également le volet des activités génératrices de revenus qui concernent entre autres à la location de la salle des réunions, la location de l'hôtel (maison bleue) ainsi que le cyber café.

Contraintes et perspectives d'avenir

D'après notre interviewé(e) à Abana Makamba couplé et au rapport technique des activités 2022,les défis auxquels fait face l'association Abana Makamba sont liées à l'insuffisance des moyens logistiques et humains .Cela fait que tous les orphelins ne peuvent pas être assistés.

Dans son domaine d'assistance juridique,l'association Abana Makamba ne peut pas payer un avocat pour suivre les procès dans les tribunaux,les enfants ne sont pas soignés ,les descentes sur terrain sont limités faute de moyens de déplacement.

==========

A cela s'ajoute peu d'implication de certaines familles tutrices dans l'assistance, l'encadrement et l'accompagnement des élèves bénéficiaires de l'appui de l'association Abana Makamba ainsi que l'expropriation des biens et propriété foncières des orphelins.

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, le personnel permanent se limite à une seule unité.

Au côté des perspectives d'avenir, l'association prévoit :

- L'extension de ses activités dans toutes les communes de la province Makamba ;

- Renforcer la coopération et le partenariat avec les autres organisations et surtout les bailleurs de fonds en privilégiant la recherche et la mobilisation des financements pour l'appui à une prise en charge satisfaisante et durable des orphelins ;

- Explorer toutes les voies et moyens judicieux de la recherche et de la mobilisation des fonds et autres assistance morale, physique et matérielle de qualité ;

- Renforcer le suivi des dossiers des litiges fonciers entre certains orphelins bénéficiaires de l'association avec leurs parentés ou la communauté auprès des juridictions compétentes ;

- Renforcer la communication et l'échange avec les responsables des familles tutrices pour une assistance morale, physique et matérielle de qualité.

==========

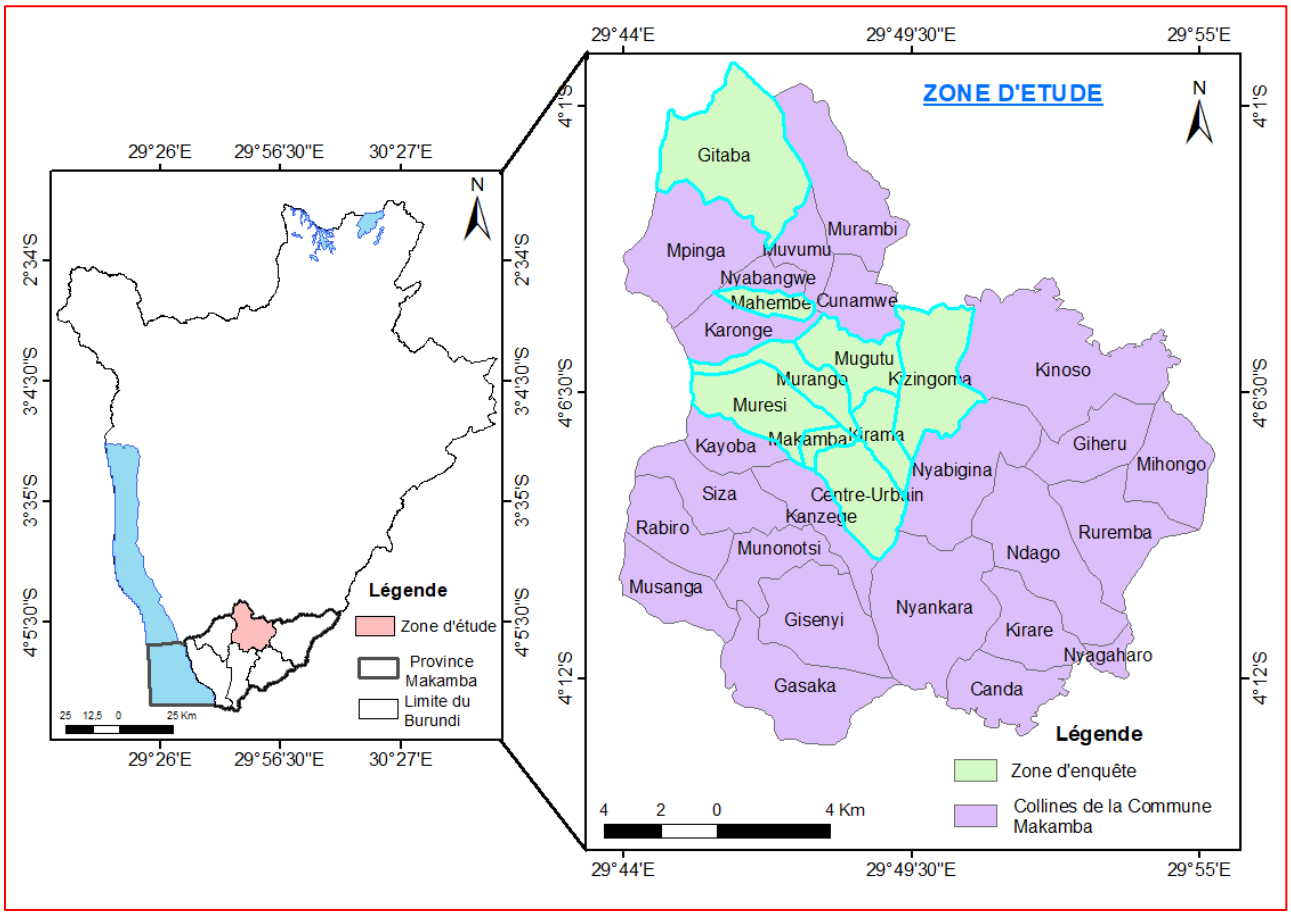


Figure 1 : Carte de la zone d'étude

==========

A.4. Revue des données de terrain

Dans ce chapitre, il est question d'exposer les idées issues des discussions des personnes interviewées ainsi que nos observations en les confrontant à notre théorie.

Tout d'abord nous avons procédé à l'aperçu historique de l'orphelinage dans la commune de Makamba et la part de l'association Abana Makamba dans la protection des orphelins et autres enfants vulnérables. ; les facteurs qui causent l'orphelinage des enfants au passé et au présent ; les différentes difficultés que rencontrent les familles tutrices et les problèmes des orphelins ;le rôle de l'administration locale ,des organisations caritatives et des mouvements d'action catholiques dans le service aux orphelins ; le passage en revue des solidarités familiales dans les appuis aux enfants déshérités ;l'appréciation des divers centres d'intérêts des orphelins et leurs aspirations actuelles et futures .Quant au guide d'entretien, il a été modifié à quelques égards à l'arrivée sur terrain de Makamba .Cela est dû au fait que certaines hypothèses que nous avions par rapport aux sujets étudiés ne collaient pas avec la réalité du terrain.

Ainsi donc à ce niveau, l'hypothèse a été infirmée .Pourtant à un autre niveau l'hypothèse a été confirmée, nous y reviendrons.

Ensuite, à travers les résultats auxquels nous sommes parvenus, nous avons établi le lien entre le rôle des familles tutrices et l'association Abana Makamba dans l'éducation des orphelins ainsi que la part de l'administration locale.

Enfin, nous avons établi une différence entre le contexte des familles tutrices objet de notre étude à Makamba et celles de la société française où nous nous sommes basés pour bâtir l'hypothèse au départ.

Ainsi, en nous référant aux différents points de vue de nos enquêtés en rapport avec les thèmes ci-hauts cités, les résultats obtenus sont les suivants :

Au niveau de cette partie, les résultats de l'enquête montrent que l'orphelinage dans la commune Makamba est dû aux maladies chroniques non transmissibles comme le diabète, l'hépatite, la maladie cardiaque la sorcellerie et la malaria alors qu'à la naissance de l'association Abana Makamba en 1993 les orphelins qu'elle prenait en charge étaient ceux de la guerre et ceux du Sida.

Ainsi les orphelins concernés par notre travail sont ceux qui sont tenus par les familles tutrices ou ceux dont la responsabilité est assurée par un orphelin- chef de ménage et qui bénéficient d'un appui de l'association Abana Makamba .

Au cours de l'enquête, nous avons jugé bon d'interroger les employés de l'association Abana Makamba, les administratifs locaux ainsi que les représentants des familles tutrices.

Au total, notre population d'enquête est de de 34 personnes .Elle est repartie sur six collines de la commune Makamba et trois quartiers du centre urbain.

Concrètement elle concerne les six collines de la zone Makamba : Gahosha, Gasange, Mugutu, Muresi, Kirama, Kizingoma et les trois quartiers du centre urbain dont Rugarama, Gitwa et Kigwati.

Les résultats de notre enquête montrent que pour l'année scolaire 2022-2023, l'association Abana Makamba appuie 239 orphelins :

Parmi ceux-ci, il y a 173 élèves du cycle fondamental et 66 élèves du post-fondamental et le kit leur attribué est composé par des cahiers, des stylos à bille, des frais scolaires, des uniformes et l'assistance médicale.

Pour les orphelins chefs de ménage, ils reçoivent éventuellement des intrants agricoles des petits capitaux en vue d'une autonomisation économique et les moyens financiers pour construire les maisons au cas où elles sont détruites.

Pour bénéficier de la prise en charge par le centre, l'enfant est soit orphelin total (pour la plupart des cas, ils sont hébergés par leurs grands-pères ou grand-mères si ils sont encore en vie), soit élevés par une veuve ou ils sont sous la responsabilité d'un orphelin-chef de ménage.

Entretien avec C.Z le 10 juin 2023.

S'agissant de l'aide donnée par l'administration communale aux orphelins, notre travail montre que la commune Makamba appuie 4 orphelins de l'école secondaire (Lycée communal Makamba, Lycée Rutana et l'école d'Excellence de Makamba. Ils reçoivent chacun un kit composé des cahiers, des frais scolaires et des stylos.

A part ce type d'aide, la commune Makamba octroie 100 kg de maïs par trimestre à l'orphelinat dit chez Mama Sekunda sis au quartier Rugarama.

A.5. Déroulement de l'enquête

Nous avons commencé notre travail de terrain au mois de juin 2023. Après avoir élaboré un guide d'entretien, nous nous sommes directement rendus sur terrain. Notre groupe cible était constituée des orphelins hébergés par les familles tutrices, les administratifs locaux, les travailleurs de l'association Abana Makamba ainsi que les représentants des familles tutrices. Le terrain d'enquête a été la zone Makamba et nous l'avons choisie pour des raisons de la disponibilité d'une association d'appui et d'échange pour les orphelins et le temps imparti à ce travail.

Comme nous l'avons déjà précisé, la quasi-totalité de ces enfants vivent dans les familles tutrices .Sur les 15 orphelins qui ont répondu à nos questions, exception est faite pour un seul orphelin qui vit dans le centre pour handicapés de Makamba. Les premiers orphelins que nous avons rencontrés venaient au siège de l'association Abana Makamba pour recevoir les frais de scolarité et quelques matériels scolaires.

Ces derniers habitent aux environs du chef-lieu de la commune Makamba et fréquentent les écoles proches du centre. Ils sont hébergés par les membres de leurs familles proches (grand-frère, grand-père, grand-mère, tante, oncle….).

Nous commençâmes avec la stratégie d'approche à échanger sur les matières qu'ils aiment à l'école, les types de jeux auxquels ils sont accros et les métiers qu'ils aimeraient faire dans la vie. Nous leur demandâmes s'ils pouvaient répondre à nos questions de recherche par ricochet.

Ils ont répondu par l'affirmative à la demande. Ces derniers nous les avons rassemblés, après nous avoir présentés nous leur avons demandé de répondre à notre questionnaire. Il est bon de signaler que l'entretien était confidentiel même si le guide d'entretien était identique.

Cependant, nous leur avons réservé une attitude d'empathie et d'écoute, nos discussions étaient nourries de sourires pour égayer nos interviewés qu'ils étaient.

Les autres sont constitués par des enfants que nous avons trouvés à l'Ecofo Makamba II dans les classes de 3ème année et la 5ème. Pour mieux ce faire, nous étions accompagné d'un informateur, (un travailleur du centre Abana Makamba).

Celui-ci connaît mieux ces orphelins en raison de son travail et son ancienneté. Il maîtrise non seulement l'histoire de l'Asbl mais aussi les bénéficiaires de ses services humanitaires ainsi que leurs domiciles.

L'informateur nous été utile dans l'identification et la visite chez les familles tutrices les collines de Makamba qui possèdent ces orphelins. Ces derniers nous les avons rassemblés, après nous avoir présenté, nous leur avons demandé de répondre à notre questionnaire. Toutefois, nous leur avons réservé une attitude d'empathie et d'écoute.

Pourtant, les difficultés n'ont pas manqué. Tout au long de notre recherche, les défis auxquels nous avons fait face sont les suivants : le problème d'insuffisance des ouvrages spécialisés à notre sujet de recherche, problème financier l'immensité du terrain et le grand nombre de cas sociaux qui méritaient d'être recueillis constitue un autre défi de taille.

a) Phase de la pré-enquête

Avant l'enquête proprement dite, le premier principe était lié à la création d'amitié. Dans cette phase la préoccupation était liée à la négociation des terrains. Nous avons procédé à l'inventaire d'espaces d'observation. C'est-à-dire connaître différents endroits où l'on peut rencontrer les orphelins logés dans les familles dites d'accueil .Cela n'a pas été le cas pour les responsables desdites familles mais il l'a été pour l'administrateur communal ainsi que la responsable du CDFC à Makamba. La pré-enquête a été une phase pendant laquelle nous avons confectionné notre guide d'entretien pour commencer notre enquête proprement dite.

b) Phase de collecte des données

- **Langage utilisé**

Notre recherche a été effectuée auprès des personnes dont la plupart a un niveau d'étude moyen. Pour la majorité, les orphelins bénéficiaires des services humanitaires Abana Makamba sont des élèves. Dans le but de faciliter la communication et la bonne compréhension, nous avons opté pour l'utilisation de la langue maternelle : le kirundi.

Cette démarche a été valable pour la catégorie des représentants de familles tutrices bon nombre d'entre eux ne savent ni lire ni écrire. Généralement, ils ne sont pas instruits.

Mais pour les représentants de l'association Abana Makamba et les administratifs locaux, le français a été utilisé en cas de besoin.

- **Non jugement et le décentrement**

En sciences sociales, le chercheur est appelé à prendre une distance par rapport à ce qu'il sait déjà ou à ce qu'il entend dire. Il s'agit de la déconstruction des préjugés. On doit donc la présente notion aux différents chercheurs notamment Quivy Raymond et Luc Van Campenhoudt, 2010 ; Emile Durkheim, 1895 ; Serge Paugam, 2012.

Au sujet du non jugement, le sociologue Kaufman s'exprime de cette façon : « Pour parvenir à s'introduire dans l'intimité effective et conceptuelle de son interlocuteur, l'enquêteur doit totalement oublier ses propres opinions et catégories de pensée.

Ne penser qu'à une chose : il a un monde à découvrir, plein de richesses inconnues qui ont tellement de réalités sociales à nous apprendre.

Mais pour cela, toute attitude de refus ou d'hostilité doit être évitée, quelles que soient les idées et les comportements de celui qui parle : il faut simplement chercher à comprendre, avec amour et considération avec aussi une intense soif de savoir » (Kaufman, 1996 :51).

c) Ecoute et la culture d'empathie

L'écoute et l'empathie sont des instruments les plus indispensables dans la collecte des données. A ce sujet, Jean Emile Charlier a agi de telle sorte : « Dans la méthode de l'entretien qualitatif, la capacité d'écoute du chercheur est essentielle ; c'est la source de son intuition analytique. Plus et surtout mieux on écoute, plus les idées et les intuitions surgissent » (Charlier, 2014 :102).

d) Traitement et l'analyse des données

Après avoir terminé le travail de terrain, nous avons pris le temps de retranscrire toutes les informations recueillies auprès des enquêtés.

Ces dernières sont regroupées suivant les thèmes que nous avons formulés en tenant compte de nos objectifs de recherche. Après la retranscription des données, Nous avons procédé à l'analyse du contenu pour interpréter les résultats.

Citant Bardin, Ininahazwe montre que « l'analyse de contenu est un ensemble de techniques d'analyse des communications. Il ne s'agit pas d'un instrument mais d'un éventail d'outils, ou plus précisément d'un même outil mais marqué par une grande disparité dans les formes et adaptable à un champ d'application plus étendu : les communications » (Ininahazwe, 2021 : 32).

Il ajoute aussi que, l'analyse du contenu demande un effort d'interprétation qui balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur et l'objectivité, d'autre part la fécondité de la subjectivité (Ibid.).

Ainsi l'analyse du contenu est un ensemble disparate de techniques utilisées pour traiter des matériaux linguistiques.

Ces matériaux peuvent avoir été recueillis au moyen d'enquêtes ou d'interviews ou bien ce sont des matériaux naturels, regroupés en vue d'une recherche, tels que des articles, des journaux, des récits, des témoignages, des discours politiques, des œuvres littéraires, etc. Tout ce qui est dit ou écrit est susceptible d'être soumis à une analyse de contenu.

A.6. Familles tutrices de Makamba : approche comparative avec le cas français

Contrairement à la signification française donnée à la famille tutrice ou assistant familial : « En tant qu'assistant familial ou famille d'accueil, vous hébergez à votre domicile des jeunes en difficulté moyennant rémunération. » Famille d'accueil (assistant familial),

Normalement en France l'accueil des enfants est en général de longue durée, le tuteur doit obtenir un agrément et suivre une formation en vue de connaître les droits et devoirs vis -à – vis de l'enfant (c'est-à-dire l'autorité parentale) ne leur sont pas transférés (Famille d'accueil 2023).

Au Burundi, le code des personnes et de la famille reconnaît la tutelle testamentaire. Cet acte par lequel le parent sentant sa mort relègue sa responsabilité à quelqu'un d'autre afin qu'il entretienne ses enfants : «Cette désignation doit être approuvée par le conseil de famille du mineur et notifiée au tuteur désigné ». Dans ce cas le tuteur testamentaire ne participe pas à la délibération du conseil de famille s'il en est membre.(Code des personnes et de la famille 2008, 301) .

==========

Notre enquête prouve le contraire. Selon le code des personnes et de la famille en son article numéro 301, il y a une tutelle testamentaire lorsque par acte de dernière volonté, le parent a désigné une personne majeure en qualité de tuteur. Cette désignation doit être approuvée par le conseil de famille du mineur et notifiée au tuteur désigné. Dans ce cas le tuteur testamentaire ne participe pas à la délibération du conseil de famille s'il en est membre :

Pour le cas de notre étude, les familles tutrices sont constituées par :

Les grands-pères (père biologique du père de l'orphelin) .Parmi les 15 orphelins qui ont répondu à notre guide d'entretien 5 d'entre eux sont hébergés chez grands-pères.

Pour ce groupe, il est formé de vieilles personnes âgées entre 65 et 85 ans. Notre enquête montre qu'elles sont incapables de subvenir aux besoins des orphelins.

Plutôt, elles sont à leur tour aidées par les orphelins dont elles souhaitaient satisfaire les besoins au départ :

« J'ai 80 ans et veuve .Sous mon toit, j'ai 5 orphelins, ils ont été laissés par mon fils qui est mort il y a 7 ans .Comme je ne suis pas capable de labourer les champs, il y a trois d'entre mes petits fils qui ont abandonné l'école.

Ce sont eux qui me nourrissent et m'entretiennent par ce que mes fils et filles directs qui étaient supposés me soutenir n'en sont pas capables, ils regardent plutôt leurs familles.

Moi je ne le peux plus à cause du poids de l'âge. Pendant ces jours de vieillesse, c'est grâce à ces petits filles et fils que nous trouvons à manger ».

Entretien avec M. N 80 ans de la sous-colline Gisegwa en date du 12 juin 2023.

Cela est en conformité avec le proverbe rundi : « Urukwavu rurakura rukonka umwana ». Il se traduit en français par : Quand le lièvre vieillit, il se rabat à son petit pour téter.

Un autre point de divergence au sujet desdites familles est que celles de la France doivent suivre des formations avant de recevoir les enfants et reçoivent aussi une rémunération.

Dans notre étude, les familles tutrices ne suivent ni formations, ne perçoivent ni rémunération. Plutôt, elles sont obligées par la mort à héberger les orphelins qui restent après la mort des membres de familles surtout les plus proches .La plupart ce sont des parents qui gardent les enfants de leurs fils ou bien les frères qui gardent les orphelins laissés par leurs frères et sœurs.

==========

- Les grands-frères : sur 15 orphelins qui ont répondu à notre guide d'entretien ,3 d'entre eux sont hébergés par leurs grand-frères qui ont fondé les familles à leur tour.
- Les orphelins –chefs de ménage : sur 15 orphelins qui ont répondu à notre guide d'entretien, 3 d'entre eux sont sous la responsabilité d'un orphelin –chef de ménage.
- Les mères célibataires et les veuves : selon notre enquête, ce groupe est formé de femmes qui ont été mariées dans un contexte hors la loi et à un moment donné, elles sont séparées de leurs pseudo-maris pour divers motifs tout en restant avec les enfants.

Cette catégorie est beaucoup touchée par les conflits fonciers. Parmi les orphelins qui ont répondu à notre guide d'entretien, 3 sont entretenus par cette catégorie de mères.

- Les tantes maternelles ou paternelles : parmi les 15 orphelins qui ont répondu à notre guide d'entretien ,1 habite chez sa tante.

A propos des familles tutrices étudiées à Makamba, l'enquête montre que l'enfant dont les parents sont morts, il est élevé par les membres proches de sa famille.

Il est soit chez grand-père ou grand-mère ou encore chez grande sœur .A défaut de ceux-ci, il est hébergé par un grand-frère, une tante ou un oncle.

Sur les 15 orphelins qui ont répondu à notre guide d'entretien, l'exception est faite pour un seul garçon qui habite dans un centre pour handicapé de Makamba. Là aussi il est bon de souligner qu'il y a reçu la place grâce à une parenté qui a plaidé pour sa place. En matière de plaidoyer pour les orphelins, il y a nécessité de booster le niveau auquel participent les acteurs.

A.7. Cadre de dialogue pour le bien-être des orphelins, une plateforme qui interroge

Au niveau de la commune Makamba, il existe une plateforme qui regroupe différents intervenants communautaires dont ceux du secteur éducatif, la sécurité, les partis politiques, les jeunes, les techniciens du secteur foncier, société civile, les confessions religieuses .

1. Selon notre interviewé dans l'administration communale de Makamba,le cadre de dialogue faciliterait la transmission des messages en rapport avec les injustices faites aux orphelins .Jusqu'à ce niveau le travail de la plateforme est apprécié par l'administratif local.

Néanmoins, au moment où nous faisions le travail de terrain, nous sommes arrivé sur les collines pour mieux appréhender les réalités quotidiennes de ces enfants déshérités.

En effet aucun de nos interviewés n'a affirmé le rôle de cette plateforme comme quoi elle interviendrait pour contrer les injustices à l'égard des orphelins, plutôt sont appréciés les mouvements d'action catholiques et le centre Abana Makamba :

« Imaginez-vous je n'ai nulle part cultiver , pour satisfaire aux besoins de la famille je travaille journalière ment contre l'argent chez les autres (ibipande, inkozikozi) là je gagne 2500Fbu par jour.

Avec cette somme je nourris la famille mais en cas de maladie c'est difficile. Il nous arrive de ne pas trouver à manger.

Comme ces travaux chez autrui ne remplacent pas la valeur d'un champ propre à soi, je demande une petite terre chez les voisins afin que je cultive les haricots et quelques autres cultures vivrières.

Pour trouver les semences j'en fais une demande chez Abana Makamba et ils me la donnent (pleurs) avant de lâcher. Que Dieu bénisse ces bienfaiteurs ».

Entretien avec N .K de la colline Kizingoma ,le 12 juin 2023.

Le constat est que les orphelins ne sont pas bien suivis comme en témoigne l'inexistence des chiffres qui renseignent sur le nombre des orphelins qui sont dans la commune : Les orphelins sont maltraités à cause des conflits fonciers et les autres sont hébergés pour des raisons capitalistes de certaines familles .

Celles-ci voient des opportunités d'être aidées en hébergeant ces enfants .Au cas où ces attentes ne trouvent pas bonne issue ,certains orphelins sont malmenés ou chassés d'où quelques filles préfèrent le mariage précoce et certains garçons abandonnent l'école à destination de la Tanzanie en vue de chercher l'argent. Nous y reviendrons.

De surcroît nous pouvons affirmer cela en nous appuyant sur les trois exemples des orphelins de la colline Muresi dont la maman est morte en les laissant chez grand-père maternel.

La société burundaise étant patrilinéaire, les deux orphelins ne sont pas chez leur père biologique à qui ils devraient normalement hériter la propriété foncière.

Au contraire, ils sont restés dans la maison du grand -père maternel .Ces jeunes gens sont témoins des menaces de leur oncle maternel qui leur demande de ne pas cultiver le terrain laissé par son père, lequel père qui correspond au grand-père maternel des orphelins.

Le conflit est connu au niveau du voisinage que les deux orphelins subissent des menaces à cause de leur oncle mais l'intervention de la plateforme multisectorielle dite « cadre de dialogue » n'a pas été citée pour signifier que si elle existait, son action connaît des défis.

==========

CHAP. III. PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS EMPIRIQUES

Le présent travail est centré sur l'étude des motivations des familles tutrices à héberger les orphelins bénéficiaires d'une aide humanitaire au Burundi. Cas du centre Abana Makamba. Il était question d'étudier les facteurs à l'origine de l'orphelinage à Makamba,les mécanismes engagés par les familles pour assurer la survie des enfants après le décès précoce des parents,le lien entre les orphelins, la famille tutrice dans la scolarisation des orphelins. En effet les principaux résultats qui ont répondu à notre problématique.

Nous avons aussi établi la différence entre le contexte des familles tutrices objet de notre étude et celles de la société française où nous nous sommes basés pour bâtir l'hypothèse au départ.

De cela nous en déduisons les deux parties dont le contexte d'accueil des orphelins et les deux formes d'accompagnement

==========

PARTIE II : CONTEXTE D'ACCUEIL DES ORPHELINS

A.1. Mariages illégaux, la racine des conflits fonciers

Dans ses manières de faire, l'association Abana Makamba aide non seulement les orphelins mais aussi leurs tuteurs au cas où cela se révèle nécessaire. C'est le cas pour les mères célibataires et leurs enfants.

Ainsi donc, un article de l'agence burundaise de presse de juin 2022 relève les tendances burundaises par rapport au niveau d'instruction de la population burundaise :

« Le taux d'alphabétisation est estimé à 69,4 % des personnes âgées de 15 ans et plus ». Cela concerne les personnes ayant fréquenté l'école primaire ou fondamentale mais aussi le niveau secondaire.

Pour ce qui concerne l'enseignement universitaire, 15 % seulement ont atteint le niveau d'enseignement supérieur.

Même si l'on dit que nul n'est censé ignorer la loi, pour la population majoritairement jeune et non instruite, connaître les fondamentaux de la loi reste une utopie.

Un taux élevé de natalité tel que renseigné par le rapport national sur le développement humain 2020 du Burundi .Ce document montre que la moyenne est de 5,18 enfants par femme .Cela sous-entend un grand nombre d'enfants par famille, ce qui concerne l'objet de cette partie.

L'enquête montre que les enfants issus des mariages illégaux donc les fils aux femmes cheffes de ménages font face aux problèmes fonciers.

Alors qu'elles sont cheffes de ménages, les mères célibataires et séparées n'étant reconnues ni par la loi ni la culture patrilinéaire du Burundi.

Ce statut les conduit non seulement à la paupérisation mais aussi à l'exclusion sociale progressive des réseaux communautaires de solidarité et contribue également au délitement des réseaux sociaux d'entraide et de sécurité alimentaire. Anne Courtois(2020). L'aspect de la paupérisation de ce groupe social soulevé par Anne Courtois dans la revue française de socio-économie est beaucoup prononcé à nos sujets :

==========

N.J est une veuve habitant la sous- colline Kirama de la zone Makamba :

«Comme vous le voyez, je vis avec mes deux fils dans cette maison en état de délabrement. Pour trouver à manger, fais les travaux champêtres journaliers chez les autres et en contrepartie on me donne de l'argent .C'est par ce travail seul que je fais vivre mes deux fils.

Cela par ce que je n'ai pas de propriété pour cultiver chez moi, ça a été causé par des conflits fonciers.

En réalité ces conflits sont dus au fait que je me suis mariée à un homme sans passer par la loi, mon histoire de la honte : penchement de la tête soupirs… puis elle lâche :

« Après deux naissances, j'ai été chassée du foyer pour des raisons sanitaires, ai-je appris la cause était que je souffrais de la poliomyélite, l'agriculture était impossible pour moi alors que c'était le travail qui m'était dévolu !

Et les juridictions ne m'ont pas rendu bon service car nous n'étions pas enregistrés à l'état civil. Depuis qu'on m'a refoulée, je suis retourné chez mes parents biologiques.

Le fait que sois retournée avec deux enfants de sexe masculin m'a valu les désamours avec mes frères. Ils font le tout possible pour que nous quittions mais nous n'avons nulle part où aller.

Ici la vie n'est pas rose du tout ; nous manquons beaucoup de choses sans trouver une solution. Quand je suis débordée par les difficultés, je vais au bureau de Abana Makamba pour solliciter quelques aides et Dieu merci on m'a dernièrement donnée la houe pour cultiver et des kilogrammes de haricots comme semences.

Je leur suis beaucoup reconnaissante, que Dieu leur accorde sa récompense, soupires… puis silence ». Interrogée si les solidarités familiales ne lui valent pas quelques avantages, N.J répond par la négative :

« Si les solidarités étaient encore de mise, j'aurais une maison bien construite comme les autres gens d'ici.

Sauf Abana Makamba qui appuie la scolarité de mon fils qui est à l'ITAB, personne ne se soucie de nous, ils sont concentrés sur leurs affaires.

Même mon frère qui m'aidait par le passé. Aujourd'hui il est notre ennemi à cause de la parcelle où j'habite.

Craignant que mes fils y grandissent et y demandent héritage au futur, Mon frère me dit toujours de rejoindre mon ex-mari à Kinoso mais le problème est que notre mariage n'est reconnu nulle part, il vit maintenant avec une autre femme et d'autres enfants.

Je veux bien ,mon ex-mari reconnaît nos deux fils et promet de leur donner la propriété ,l'autre défi est que cet homme n'accepte que j'y revienne au moins pour entretenir nos deux fils ,pause et regrets avant d'enchaîner encore une fois avant moi, il y avait une première femme ,celle-ci a été renvoyée ,elle y a laissé deux garçons .Moi la deuxième ,on m'a congédiée à cause de la maladie.

La femme actuelle possède quatre enfants .Quand bien même le papa reconnaît tous ces huit enfants sur 3 femmes différentes, je crains le partage de cette terre en raison de sa petite étendue, c'est exiguë. »

Photo 1. Une mère célibataire avec son fils sur la sous-colline KIZINGOMA, colline KIRAMA, Zone MAKAMBA



A cause de la pauvreté regarde notre maison, elle est détruite suite aux fortes pluies mêlées du vent un passant regarde à l'intérieur de la maison et voit les outils comme les ustensiles de cuisine, les habits rangés sur le montant de la porte ,etc. C'est dur. Maintenant c'est la saison sèche mais quand viendra la saison des pluies, je crains que la maison soit totalement détruite, vue son état physique.

==========

Entretien avec N.K, une mère célibataire de 46 ans habitant la colline Kizingoma ,18 juin 2023.

« Dans cette propriété, nous sommes restés avec oncle maternel. Il déracine les plantes que nous mettons dans les champs avançant que nous devons aller ailleurs mais nous connaissons ici seulement .A plusieurs reprises il nous menace jusqu'au point d'appeler les notables collinaires (Abashingantahe ou abahuza).

Ceux-ci interviennent mais leurs propositions ne sont pas prises en compte, moi et ma petite sœur comme nous n'avons pas d'argent, nous avons appris qu'il donne des pots de vin afin de les influencer sur leurs décisions à ce contentieux.

Quant aux autorités locales, elles ne sont pas encore arrivées à régler notre conflit. Ce contentieux est arrivé aux mains du chef de zone, il a accepté de venir écouter ces malentendus fonciers grâce à l'intervention du directeur de l'association « Abana Makamba » qui l'a téléphoné pour connaitre de quoi il s'agit justement et l'autorité a promis d'intervenir pendant les vacances d'été.

La raison avancée ici est que c'est le moment où les élèves sont en vacances pour ne pas rater les études.

Les larmes aux yeux …., courte durée de silence : *Le nœud du problème avec notre oncle est la propriété foncière laissée par le père à notre maman décédée*.

L'oncle souhaite que nous partions ailleurs et nous ne savons pas cet autre lieu dont il parle du fait que maman nous a laissée chez grand-mère quand elle est décédée.

Ici la sécurité n'est pas bonne parce que des fois l'oncle vient ici pour nous frapper même quand il y a d'autres jeunes qui sont venus nous tenir compagnie. La nuit est le moment le plus dur pour nous .C'est là où les menaces sont fortes ».

En nous battant et en intimidant ceux qui viennent nous rendre service, oncle veut que nous quittions la parcelle et qu'il l'exploite seul mais nous n'avons nul autre lieu où aller. A la question de savoir si notre maman était légalement mariée, je ne sais pas bien mais la seule chose que je sais c'est qu'elle nous a laissée ici chez grand-mère et grand-mère aussi nous a laissée ici quand elle est décédée ».

Entretien avec H. Z de la colline Muresi le 18 juin 2023.

Nous constatons que les enfants issus des unions non reconnues par la loi ont du mal à trouver les propriétés foncières propres à eux.

Etant donné que la culture patrilinéaire du Burundi reconnaissant le droit de succession aux seuls garçons et igiseke aux filles. Les enfants issus des mères célibataires et des divorcées non reconnues par la loi font face à la résistance de leurs oncles maternels qui sont héritiers de la terre du grand père.

Selon les témoignages reçus, cela constitue un sérieux problème de la société dans la mesure où ça trouble la sécurité publique et met en question les relations familiales par des procès interminables. Il faudrait une alternative quitte à prévenir ces problèmes surtout en donnant des formations en métiers d'ingénierie comme la soudure, la mécanique, la menuiserie, la plomberie, l'audiovisuel ou les autres métiers d'ingénierie comme le codage, le design, le webmaster, etc.

A.2. Orphelins comme appui aux familles tutrices

L'analyse des contenus désigne l'ensemble des techniques d'analyse des communications .ça ne veut nullement désigner un instrument utilisé mais un éventail d'outils ou plus précisément un même outil marqué par une grande disparité dans les formes et qui est adaptable à un champ d'application plus étendu. (Nikuze cité par Ininahazwe, 2022 :35).

Quant aux rôles et fonctions des orphelins dans leurs familles d'accueil, en général ils forment la pierre angulaire desdites familles.

En effet, la majorité des responsables des familles tutrices interviewées ont un âge avancé d'où elles ne peuvent pas exécuter les travaux qui exigent la force physique considérable. On peut citer certains métiers comme l'agriculture, la soudure, la menuiserie, etc. Ceci revient motiver le fait que ces enfants viennent épauler les grands-pères et grand-mères surtout dans les travaux champêtres :

« *J'ai 78 ans, sous mon toit, j'ai 5 orphelins, ils ont été laissés par mon fils qui est mort il y a 7 ans. Comme je ne suis pas capable de labourer les champs, il y a trois d'entre mes petits fils qui ont abandonné l'école.*

Ce sont eux qui me nourrissent par car mes fils et filles directs qui étaient supposés me soutenir n'en sont pas capables, ils regardent plutôt leurs familles.

Moi je ne le peux plus à cause du poids de l'âge. Pendant ces jours de vieillesse, c'est grâce à ces petits filles et fils que nous trouvons à manger ».

Propos recueillis auprès de M.N., 80 ans de la sous-colline Gitega en date du 12 juin 2023.

« Dans les années passées quand j'avais encore de la force c'est moi qui leur donnait le nécessaire, c'était possible mais aujourd'hui nous sommes vieux, ce sont ces enfants qui nous soutiennent.

Photo 2. : Une octogénaire tutrice de 5 orphelins sur la colline MURESI



==========

En réalité, ils nous accompagnent durant notre vieillesse. Ils puisent de l'eau pour nous, ils cultivent pour nous. Quand il vient le temps de semailles, comme ils ont de l'énergie ce sont eux qui s'en occupent et comme ça nous trouvons à manger.

Leur ainé qui est allé en Tanzanie pour chercher la vie, c'est lui qui nous donne de l'argent pour les soins de santé et l'achat des vêtements ».

Propos recueillis auprès de K. D ,78 ans sur la colline Mugutu le 18 juin 2023.

Cela colle bien avec le proverbe rundi : « Urukwavu rurakura rukonka umwana » pour signifier qu'à sa vieillesse, le lièvre se rabat à son petit pour téter.

PARTIE III : DEUX FORMES D'ACCOMPAGNEMENT DES ORPHELINS

A.1. Interventions en matière de protection des orphelins à Makamba

Malgré l'absence des statistiques communales sur la vie des orphelins. Dans cette partie, les résultats de l'enquête montrent que le phénomène des orphelins est une réalité dans la commune Makamba. Toutes les 34 personnes interviewées le confirment.

Au côté administratif nous avons présenté le guide d'entretien au conseiller socio-politique et juridique de la commune Makamba.

Au côté sectoriel nous nous sommes entretenus avec la responsable du CDFC,le démembrement du ministère de la solidarité nationale ,du genre et de la personne humaine en charge du développement des familles au niveau de la commune Makamba.

Quant au côté des organisations militant pour la protection et la promotion des orphelins et autres enfants vulnérables nous nous sommes entretenus avec la représentante légale de l'association Abana Makamba et un agent de liaison entre Abana Makamba et les familles tutrices.

Pour l'aspect familles tutrices, nous avons mené un entretien avec 15 représentants desdites familles tutrices repartis sur les six collines et trois quartiers du centre urbain.

Pour l'aspect orphelin nous avons fait des entretiens avec 15 orphelins repartis aux différentes localités concernées par notre travail de recherche.

Leur identification est disponible au niveau de l'annexe de ce document.

Au niveau d'administration communale de Makamba, le phénomène des orphelins est une réalité.

Malgré l'absence des statistiques communales à ce volet, l'administration y contribue de diverses façons :

A.2. Contribution matérielle

Au niveau de l'administration communale de Makamba, le phénomène des orphelins est une réalité.

Malgré l'absence des statistiques communales à ce volet, l'administration y contribue de diverses façons :

==========

« Chaque fois à la rentrée scolaire la commune achète les matériels scolaires (les cahiers, stylos, uniformes et les frais de scolarité) pour appuyer les orphelins.

Les orphelins concernés par cet appui sont dans 3 groupes à savoir :

-Ceux de l'école fondamentale (cycle inférieur) : de la première année jusqu'en 9ème année ;

-Ceux du cycle post-fondamental (cycle supérieur) : de la première année post-fondamentale jusqu'en classe terminale, donc la 3ème année ou la 4ème année suivant la section fréquentée.

La commune Makamba appuie 4 enfants de l'école secondaire (Lycée communal Makamba, lycée Rutana et celui de l'école d'excellence de Makamba.

A côté de ceux-ci, la commune octroie 100 kg de maïs une fois par trimestre à l'orphelinat dit chez Maman Sekunda sis au quartier Rugarama (centre urbain) dans l'objectif de contribuer à l'entretien des orphelins ».

Entretien avec D. H de l'administration communale de Makamba le 11juin 2023.

A.2.1. Plaidoyer

D'après les données de l'Association Mondiale des Amis de l'enfance engagée dans la protection et l'épanouissement de l'enfant à travers le monde, au Burundi 74 % des enfants ont accès à l'enseignement primaire mais seulement 32 % accèdent au secondaire.

Cela constitue un facteur limitant aux orphelins et aux autres enfants vulnérables qui aspirent à la scolarité au niveau général mais en particulier aux orphelins de la commune Makamba qui font face aux problèmes liés à la spoliation de leurs biens par certains adultes qui veulent profiter de l'absence des parents pour vendre soit le bétail soit les biens matériels comme les boutiques laissés par les parents.

En vue de contrer ces agissements, la commune de Makamba a mis en place une plateforme multisectorielle qui l'aide à dénoncer les abus faits aux orphelins, étant donné qu'ils sont des êtres fragiles qui méritent le soutien.

Celle-ci porte le nom de « cadre de dialogue »:

« Dans notre commune, il existe une plateforme dénommée « cadre de dialogue ».

Elle est formée par les membres des partis politiques, les représentants des confessions religieuses ,les organisations de la société civile ,les jeunes ,les membres du conseil

communal ,ceux du service communal en charge du secteur foncier, la police, le secteur de l'éducation, le service chargé du développement des personnes et de la famille (CDFC) ... Ces derniers nous donnent les informations concernant les cas de conflits entre les orphelins et les gens qui veulent les corrompre ou leur spolier les biens .

Parmi ceux qui le font, certains avancent que les orphelins ont besoin de l'argent pour les soins de santé ou bien d'autre chose et manifestent la volonté de mettre au marché les biens qui étaient supposés aider les orphelins de manière durable.

En général ces problèmes sont liés à la spoliation des propriétés foncières laissées par les parents-défunts ainsi que d'autres biens comme les boutiques et le bétail.

Si de tels cas se manifestent, c'est le prétexte des adultes pour spolier les biens des orphelins et dans ces conditions l'administration communale les suit de près à travers les chefs de colline et leur en empêche.

Entretien avec B.C, de l'administration communale de Makamba le 11 juin 2023.

A.3. Motivations des familles tutrices à héberger les orphelins

Dans cette partie, l'étude montre que les familles tutrices de Makamba hébergent les orphelins parce qu'elles n'ont pas d'autres choix, un membre de la famille est mort et celui qui reste accepte de garder les orphelins en remplacement des parents qui partent tôt.

Cela trouve une explication dans la théorie de l'autodétermination qui selon laquelle l'individu s'engage volontiers dans une activité en raison de l'intérêt et du plaisir qu'il trouve à effectuer celle-ci sans aucune récompense. C'est la motivation intrinsèque, Deci et Rayan 2002.

C'est surtout les membres proches de la famille (grands-pères et grand-mères pour les uns et grand-frère ou une tante pour les autres .Ils acceptent d'accueillir les orphelins malgré les incommodités de la vie :

« C'est ma petite fille, depuis la mort de ma fille, sa mère biologique .Elle vit avec moi ici à Gitwa.

==========

Photo 3. Deux orphelines au milieu de leurs grands-parents sur la Colline Mugutu, Zone Makamba



Nous sommes en collaboration avec Abana Makamba depuis longtemps l'orpheline avait 3 ans, maintenant elle va terminer les études secondaires. Nous nous sommes connus avec Abana Makamba grâce aux chrétiens qui sont allés demander notre aide auprès cette association.

Quant aux solidarités sociales, vraiment les voisins nous aident en ce dont ils sont capables car moi je ne cultive plus.

C'est difficile du fait que depuis six ans M.G (orpheline) souffre d'une maladie de la peau, les soins de l'hôpital Makamba n'ont pas aidé à sa guérison .Si jamais elle était en

bonne santé, elle m'aiderait dans les travaux mais pour le moment elle n'a pas de force. Nous vivons grâce aux assistances des autres ».

Entretien avec K. A ,75 ans, habitant au quartier Gitwa, le 13 juin 2023.

A côté de cette catégorie, il existe d'autres familles qui accueillent les orphelins dans le but de tirer profit. Dans ce travail certaines familles mêmes incapables de bien tenir leur bon nombre d'enfants manifestent la volonté d'accueillir les orphelins.

En procédant de cette manière, lesdites comptent sur les profits pouvant venir de l'aide humanitaire.

Au cas où l'aide humanitaire arrive, les familles tutrices misent sur ce gain matériel qu'elle apporte. Cette forme d'activité trouve aussi une explication dans la théorie de l'autodétermination.

C'est la motivation extrinsèque quant à elle l'individu pratique d'une activité non en raison du plaisir qu'elle procure mais pour des raisons externes. Ils sont souvent des motifs instrumentaux (Deci et Rayan 2002).

« Il y a des gens qui adoptent les orphelins en attente des avantages matériels. Dernièrement nous avons trouvé un bébé dont la mère est morte juste après l'avoir mis au monde .Une maman est venue nous demander ce bébé pour qu'elle l'adopte alors que sa famille compte 8 enfants.

Au premier temps ,nous pensions que c'est une âme charitable mais les inquiétudes se font sentir quand beaucoup de personnes sont venues demander ce bébé croyant qu'en le prenant en charge et que viennent les bienfaiteurs ,ils donneraient une aide à l'orphelin et toute la famille compte en profiter. C'est donc une adoption à visée spéculatrice.

Inquiétés par le nombre élevé des gens qui cherchent à adopter le bébé, les services du CDFC Makamba se sont informés auprès des voisins de la famille qui hébergeait l'orphelin et compris que ladite famille ne pouvait pas entretenir l'enfant. Pour son bien-être nous l'avons envoyé ailleurs.

Selon l'entretien que nous avons fait avec la responsable du centre pour le développement familial et communautaire Makamba le 13 juin 2023.Il y a un an, le bébé est mort à cause du manque de suivi dans la famille d'accueil. Selon les voisins le bébé n'a pas été bien tenu

et il est mort (nous déplorons que la famille responsable ne n'avait même pas alerté de sa maladie, on aurait fait recours aux médecins.

En peu de mots ici beaucoup de gens veulent accueillir les orphelins mais tous n'ont pas les moyens pour le faire vivre. Il y en a qui y cherchent de quoi vivre».

Entretien avec Z.N du CDFC Makamba le 13 juin 2023.

A.4. Des besoins satisfaits à l'improviste, une forme de motivation

Pour traduire ce phénomène, le proverbe rundi est mieux indiqué : « ukora iciza ukagisanga imbere » pour signifier que le bien accompagne celui qui le fait en cours de son chemin ou encore, le service rendu n'est jamais perdu.

Dans le même ordre d'idée, le proverbe va dans le sens de signifier le bonheur apporté par le service que l'on rend à quelqu'un d'autre .Dans le contexte africain et spécialement burundais cela vaut plus que l'argent du fait que ça rentre dans le champ de la valeur de l'ubuntu appelée aussi une «humanité réussie » par Adrien Ntabona dans son ouvrage : « L'ubuntu ,ses roses et ses épines au Burundi,2020 ».

Par analogie le proverbe égyptien va jusqu'à qualifier l'importance d'une bonne humeur en face d'une personne qui désire une assistance par la bonne expression du visage : « La jovialité du visage vaut mieux que la générosité de la main ».

Ici ,la valeur est accordée non seulement aux choses matérielles que l'on peut donner aux personnes démunies en guise d'aide mais aussi à la bonne volonté à aider par la jovialité du visage en vue de soulager la douleur à celui qui souffre .Cela revient à définir l'ubuntu, l'une des préciosités culturelles pour les burundais.

Dans notre travail, les résultats de l'enquête montrent qu'il existe des familles aux faibles moyens économiques mais animées de l'ubuntu. Celles-ci acceptent d'accueillir les orphelins sans arrière-pensées.

Comme le centre Abana Makamba collabore avec les familles qui hébergent les orphelins, il y a certaines d'entre elles qui bénéficient de quelques apports comme elles le méritent vu leurs conditions de vie.

« Normalement, Abana Makamba appuie les orphelins hébergés par les familles tutrices mais comme on observe les besoins des premières, il arrive que nous accordons une aide à toute la famille quand nous le jugeons nécessaire. Les exemples c'est quand les orphelins demandent des couvertures (blanket), nous faisons de la même façon quand il faut construire la maison ou refaire celle dont une partie s'est endommagée .Si la famille compte d'autres enfants, Abana Makamba octroie le kit à tous les enfants sans distinction aucune.

Nous procédons de la même manière quand nous octroyons le matériel scolaire (les cahiers, stylos et des uniformes) aux orphelins. Quand la famille d'accueil possède les autres enfants non orphelins .Il en est de même pour l'octroi des intrants agricoles, les houes, les semences aux orphelins et familles tutrices qui en ont besoin.

Cela est valable aussi quand il s'agit de donner les CAM qui permettent aux orphelins de bénéficier d'une assistance médicale .Lorsqu'il y a d'autres enfants, ils bénéficient également de ce kit même s'ils ne sont pas orphelins ».

Entretien avec N.K de l'association Abana Makamba le 08 juin 2023.

Compte-tenu des évènements à l'origine de la prise en charge des orphelins par les familles tutrices en collaboration avec l'association Abana Makamba .Tous les 15 enfants que nous avons rencontrés nous ont confié que c'est la mort des parents qui est à l'origine de leur placement actuel. Ainsi lors des entretiens pour mieux comprendre le phénomène, nous avons saisi que le facteur important qui fait que les familles tutrices tiennent l'engagement à maintenir les enfants est l'unité et l'amour de la famille.

Nous analysons que le fait de leur accorder une assistance en commun est dans le souci de faire perdurer l'unité entre les membres de cette « famille » .A travers ce geste humanitaire, les orphelins et non orphelins éprouvent une unité en partageant.

A.5. Adoptions spéculatives et les lendemains qui déchantent

Sous un ton lyrique, l'artiste burundais Eric Dushimirimana met en scène les fausses promesses tenues par les membres de familles le jour de l'enterrement des parents .S'adressant aux tout jeunes orphelins, les membres proches de la famille promettent amour et soutien aux orphelins.

C'est le contenu du morceau : « Siko nabisanze » pour traduire : « Mes attentes n'ont pas été réalité ». Le chanteur se met dans la peau d'un orphelin qui rappelle à l'oncle de lui venir en aide comme promis. Dans ce tube qui date d'il y a plus de 6 ans, l'oncle repousse le jeune déshérité hors maison arguant que lui aussi fait face aux problèmes multiples d'où le jeune garçon devrait s'arranger autrement.

On remarque que certaines familles n'honorent pas l'engagement à venir en aide et protéger les enfants déshérités .Pourtant cela n'admet pas que toutes les familles trempent dans ces agissements. Les cas soulevés ne reflètent pas la réalité totale du Burundi en ce sens que nous apprenons d'autres témoignages qui prouvent le contraire.

Sous un autre angle, l'aspect des familles qui accueillent les orphelins avec des visées spéculatives a été mis en évidence :

« Dernièrement chez Abana Makamba, quand l'aide aux orphelins était donnée par l'UNICEF et le PAM, beaucoup de gens demandaient les orphelins à héberger pour profiter de l'aide. Quand la fourniture est rompue, les enfants sont maltraités, nous en avons appris .Ainsi quand un tel cas se fait connaître, Abana Makamba fait à ce que l'enfant trouve une autre place.

A propos de l'aide que nous donnons actuellement, certains tuteurs venaient prendre le matériel scolaire au siège de l'association Abana Makamba.

Tout naturellement, ils avançaient que l'aide doit parvenir aux orphelins mais avons-nous appris qu'elle est donnée aux enfants biologiques desdits parents .Après ce constat, Abana Makamba a pris la décision de la donner directement aux orphelins sans intermédiaires »

Entretien avec N.K de l'association Abana Makamba le 16 juin 2023.

A.6. Désarroi de l'orphelin

Le phénomène commence quand les parents sont décédés .Comme les enfants ne sont pas capables de se prendre en charge eux-mêmes. Certaines familles promettent de placer les orphelins en adoption avec un agenda caché.

Ledit agenda étant la volonté d'amasser les aides humanitaires en raison du fait que la famille a manifesté la charité en prenant en charge l'orphelin sous son toit. C'est une forme de commercialisation de la charité.

D'après les témoignages que nous avons recueillis auprès du service communal en charge du développement familial et communautaire de Makamba, quand les aides sont disponibles, l'enfant vit bien. Au contraire quand les avantages escomptés ne sont pas disponibles, le calvaire commence.

« Dans le souci d'attirer l'attention de la communauté comme quoi la famille est philanthropique. Les familles en question font en sorte qu'au moment où viendrait une aide en direction des orphelins, elles soient parmi les premières cibles .

Les procédures de demandes en orphelins à prendre en charge se font soit à l'hôpital lorsque la mère défunte était dans un hôpital pour la maternité, à la maison lorsque le décès survient à son domicile ou au CDFC.

Normalement certaines organisations aident les orphelins depuis le niveau des nourrissons et celui des enfants en âge de scolarité. Il y a des cas où ces dernières ne le font pas pour diverses raisons. Directement ou indirectement c'est aux orphelins d'en payer la facture. Leur vie bascule entre insécurité et tourments. Bref, l'esprit de parent disparait pour céder la place au regard opportuniste. Comme stratégies de résilience, les orphelins font recours à deux choix.

Ce sont entre autres l'abandon scolaire pour le mariage précoce et la migration à la recherche de l'argent.

A cause des tourments leur réservés, les jeunes filles abandonnent l'école pour se marier même précocement. Quand ils abandonnent l'école, les garçons migrent vers la Tanzanie à la recherche du travail pour gagner la vie de façon autonome .Le mariage précoce concerne les jeunes filles tandis que les migrations vers la Tanzanie concernent les garçons.

Entretien avec N.Y du centre pour le développement familial et communautaire de Makamba, le 13 juin 2023.

Cela est motivé par le fait que l'aide humanitaire est perçue comme une aubaine dans certains milieux sociaux. La thématique de l'aide humanitaire et sa perception par les bénéficiaires a été soulevée par Antoine Pérouse(2006) quand il questionne les difficultés liées au décalage entre les attentes des populations en situation de crise et la capacité de réponse des organisations humanitaires dans les pays du sud.

Comme nous l'avons observé à Makamba,les bénéficiaires ont énormément besoin d'assistance

Ce constat est également valable dans notre travail de terrain en ce sens que des interviewés nous l'ont affirmé.

Selon la convention de La Haye de 1993 ces termes ont connu un essor considérable dans les années 1980 avec l'explosion du nombre de réfugiés dans le monde sinon autrefois aider les orphelins pour un burundais rentrait dans le champ des préciosités culturelles puisées dans le traitement éthique de la culture traditionnelle.

A.7. Interventions organisationnelles

En ce qui concerne les organisations caritatives qui interviennent dans la protection des orphelins, notre enquête montre que ce travail est réalisé par l'association Abana Makamba qui opère en qualité d'une association sans but lucratif.

De l'autre côté, les services aux orphelins et autres enfants vulnérables est fait par la commune Makamba et les mouvements d'action catholique comme les scouts, le mouvement Xaveri, Caritas et la paroisse saint Pierre claver de Makamba.

Quant aux solidarités familiales et communautaires, elles s'affaiblissent du jour au jour : Interview à l'appui : *« De nos jours, il est rare de voir des gens qui s'entraident comme autrefois donc le proverbe rundi : « umwana s'uwumwe n'uw'igihugu . » en français , « L'enfant n'est pas la seule propriété de ses parents mais de tout le pays ». Cela n'est plus valable dans la mesure où même des frères et sœurs ne s'entraident plus. Chacun est concentré sur sa vie »*

Entretien avec N .J, veuve de 40 ans habitant la colline Kirama le 13 juin 2023.

« Nous sommes dans le contexte d'extrême pauvreté. Les entraides mutuelles ne sont plus possibles comme dans le passé par ce que chacun est occupé par sa famille et tous ont besoin d'une assistance.

Imaginez-vous, mes propres enfants sont au nombre de 7, mon beau-frère est mort laissant 2 orphelins ici. J'ai tellement du mal à tenir le cap.

==========

Actuellement, je souffre du diabète et de l'estomac, je n'ai pas d'argent pour me faire soigner et les enfants comptent tout sur moi alors que je ne peux même pas cultiver. A voir la pauvreté qu'il y a ces jours, je crains que les enfants ne retournent pas à l'école.

Je dis ceci par ce qu'ils n'ont pas payé les frais de construction à l'école .Du coup on me les a envoyés .Pour le moment, ils m'ont rejoint à la maison, je ne vois pas ce qu'ils feront dans leur avenir car l'école était la voie au développement .A celui qui a étudié, c'est la clé».

Entretien avec V.K , 45 ans mère- tutrice des deux orphelins habitant la colline Mugutu le 14 juin 2023.

En analysant l'intervention de notre interviewée…

Dans ce cadre même d'appui aux orphelins, l'association Abana Makamba appuie 239 orphelins dont 173 du cycle fondamental et 66 du cycle du post-fondamental .Ils bénéficient des cahiers, des stylos ,frais scolaires ,assurance médicale .Pour les orphelins-chef de ménage et les familles tutrices démunies ,des fois ils bénéficient des intrants agricoles ,des petits capitaux ,etc.

« *A sa naissance en 1993, Abana Makamba accompagnait les orphelins de guerre car le conflit sociopolitique faisait que les parents perdent la vie laissant les enfants sans assistance .Un peu après, l'association a accompagné les orphelins du sida car la maladie faisait beaucoup plus de morts.Elle était la cause de mort à plusieurs personnes. Ainsi, les familles restaient avec des enfants déshérités.*

Pour les cas d'orphelins actuels, la cause de décès des géniteurs n'est pas le sida comme avant. C'est plutôt les maladies chroniques non transmissibles comme le diabète, le cancer, l'hépatite et les maladadies respiratoires chroniques, la malaria et les envoutements ou fétiches».

Entretien avec N. L de Abana Makamba le 12 juin 2023.

A.8. Scolarisation des orphelins de Makamba, un parcours à mi-chemin

S'inscrivant dans la ligne droite des politiques internationales en l'occurrence les ODD (objectifs du Développement Durable) et le cadre d'action Education 2030.Le Burundi a adopté le plan sectoriel de de l'éducation Burundi 2022-2030.

La vision dudit projet étant de contribuer de manière efficiente à la résolution des défis du système éducatif, nous nous demandons si les orphelins sont concernés pour les raisons qui suivent :

L'évaluation de l'année scolaire 2021-2022 montre que le taux de réussite pour les enfants en vacances est de 59,8% en moyenne donc 79 sur132 présences pour les élèves du cycle fondamental .Quant aux élèves du post-fondamental,22 sur 29 présences ont réussi donc la moyenne de la réussite est de 55,3%.Considérant la vision de l'Etat burundais d'améliorer la vie des populations à l'horizon 2030 ces chiffres donnent la matière à débat surtout sur l'équation éducation-développement de la population.

A cela le document met en relief différentes contraintes auxquelles font face les enfants, Abana Makamba et les familles tutrices. Elles sont entre autres :

- Peu d'implications actives des familles tutrices dans l'assistance, l'encadrement et l'accompagnement des élèves bénéficiaires ;
- L'insuffisance des moyens financiers pour assurer l'assistance socio-sanitaire de qualité durable aux enfants :
- L'expropriation des biens et propriétés foncières des orphelins par certains de leurs parenté ainsi que d'autres personnes de la communauté environnante.

Compte-tenu des contraintes précitées, il y a lieu de comprendre les raisons de l'échec scolaire vu que l'instabilité psychologique ne fait pas bon ménage avec l'apprentissage. Ici allusion est faite au proverbe français : « Le malheur ne vient jamais seul » ou bien en Kirundi comme suit : « Uwo ivyago vyagiye, n'ivyatsi ntibimubisa mu nzira ». Là le phénomène s'explique par les mauvaises conditions de l'enfant depuis le départ des parents puis les problèmes fonciers et la précarité qui s'abattent sur sa personnne.

A.9. Nécessité des formations aux métiers

Etant donné que l'enseignement du Burundi privilégie l'enseignement à cycle long. L'enseignement des métiers comme la plomberie, la soudure, la mécanique, la maçonnerie, etc seraient bénéfiques pour servir de débouchés aux orphelins qui ne réussissent à l'enseignement général en premier et ceux qui ne réussissent pas à l'Examen d'Etat (épreuve nationale donnant accès aux universités publiques) :

==========

« En ce qui est de l'avenir de l'éducation à nos bénéficiaires .A l'exception de ceux qui sont homologués leur scolarité se termine par les humanités générales car l'université étant chère, Abana Makamba ne peut pas les soutenir à ce niveau. Nous le déplorons mais on n'y peut rien .La formation universitaire serait la meilleure à leur offrir en ce sens qu'à l'heure actuelle le diplôme des humanités n'est plus vendable au marché du travail.

Entretien avec N.K de l'asbl Abana Makamba, le 18 juin 2023.

« *J'ai 83 ans et héberge 7 orphelins, ils sont tous mes petits fils directs .Nous remercions Abana Makamba qui nous a libéré du joug du minerval.*

Les enfants capables étudient grâce au soutien de l'association mais ceux qui n'ont pas les capacités de suivre l'enseignement formel sont laissés pour compte. Si les moyens étaient disponibles, nos enfants apprendraient les métiers comme la menuiserie, la couture ou la mécanique car ça apporte les revenus monétaires.

Entretien avec N.Y,père tuteur de la colline Kirama le 17 juin 2023.

Les deux interviewés convergent sur la nécessité d'un apprentissage des métiers aux orphelins bénéficiaires d'Abana Makamba en vue d'une autonomisation économique .C'est d'ailleurs une initiative qu'il faut encourager dans toutes les franges de la population.

A côté de l'aspect économique en élargissant notre angle d'analyse, nous trouvons que la formation et l'équipement en métiers aiderait à réduire les conflits fonciers qui nuisent à la bonne cohabitation .Dans la même logique ,le PND(2018-2027) a fait de la cohésion sociale, une base incontournable au développement durable .

A.10. Discussion des résultats

Selon le sociologue Paul N'Da (2015) cité par Ininahazwe (2021), la discussion des résultats est une étape assez importante dans la réalisation d'un travail de recherche scientifique. Le chercheur la poursuit quand il discute les résultats de sa recherche, Il évalue si les résultats obtenus ont pu répondre à sa question de recherche. Il met en relation les résultats obtenus et d'autres travaux antérieurs voire le cadre théorique. Il peut également évaluer si les résultats de sa recherche ont répondu aux hypothèses formulés au départ. Le chercheur peut également mettre un accent particulier sur les implications des résultats de sa recherche au niveau de la discussion.

==========

Tout au long de notre recherche, la problématique était centrée sur la compréhension des motivations qui poussent les familles tutrices à accueillir les orphelins alors que cela exige un dépassement de soi. Ainsi dans le cadre opérationnel, trois questions fondamentales ont été explorées :

- Comment se fait-il que les familles tutrices trouvent intérêt à héberger les orphelins alors que l'éducation d'un enfant requiert diverses obligations ?

A partir de cette question générale, nous déduisons d'autres questions spécifiques dans le but d'appréhender le sujet :

1. Quels sont les buts qui poussent les familles tutrices à accueillir les orphelins ?

2. Qu'est-ce qui fait qu'une famille accepte d'accueillir plus d'un enfant ?

3. Etant donné qu'au Burundi une institution est dite famille quand il y a mariage légal entre deux personnes de sexes opposés, comment se fait-il que les enfants soient accueillis par certains célibataires ?

4. Quelles sont les relations entre les orphelins et les familles tutrices ?

En effet, trois hypothèses formulées au départ pour répondre à ces questions sont les suivantes: 1.Certaines familles accueillent les orphelins pour avoir les avantages matériels ;

2 .Sachant que la main qui donne est celle qui domine et que le tuteur ne donne rien comme bien matériel l'orphelin n'obéit pas à ses conseils. ?

3. Compte-tenu de leur statut d'orphelins hébergés par une tierce famille, l'orphelin n'est pas mieux vu par l'entourage.

Au terme de notre enquête, la relation entre la famille tutrice et les orphelins est d'abord familiale de sang. Elle est donc une relation biologique . En effet 14 enfants sur 15 ayant répondu à notre guide d'entretien affirment vivre chez un membre proche de la famille. Exception faite pour un seul orphelin qui habite dans un centre pour handicapés .Là aussi c'est un oncle à lui qui y a demandé la place. Donc 99% des orphelins sont hébergés par les membres proches de leurs familles.

Il ressort de l'étude que les orphelins pris en charge par le centre Abana Makamba sont étroitement liés à leurs familles biologiques.

Toutefois l'aide qu'ils reçoivent ne répond pas suffisamment aux besoins soit des orphelins et aux familles tutrices car l'a-t-on signifié, ces familles sont généralement faites des vieilles personnes dépourvues des capacités à produire, donc pauvres.

A ce niveau l'hypothèse est infirmée par le fait que certaines familles ont hébergé les orphelins avant l'intervention humanitaire du centre. La preuve en est que certains témoignent que leurs contacts avec l'humanitaire ont eu lieu grâce aux chrétiens catholiques, d'autres par les travailleurs de l'association Abana Makamba qui ont été touchés par les mauvaises conditions de vie endurées par les orphelins. Cela rejoint aussi la théorie de l'autodétermination qui en déduit en une motivation intrinsèque :

Pour ce type de motivation, l'action est conduite uniquement par l'intérêt et le plaisir que l'individu trouve à l'action sans attente de récompense externe. Elle est en jeu lorsqu'une activité est réalisée pour le plaisir et la satisfaction qu'elle procure. (Claude Louche, Cindy Bartoli 2006).Pour ce cas lesdites familles d'accueil n'attendent pas d'avantages quelconques aux orphelins mais elles trouvent du bonheur à les voir grandir et évoluer.

Dans ce cas l'activité n'est pas faite pour le plaisir qu'elle apporte mais pour des raisons totalement externes à l'individu .Elle survient lorsque l'individu est poussé par quelque chose en échange de la pratique de l'activité. Ici les exemples sont comme la récompense, la punition, la pression sociale, l'obtention de l'approbation par une tierce personne…

Contrairement à l'hypothèse selon laquelle les familles d'accueil hébergent les orphelins pour avoir les avantages matériels, l'étude a montré que certaines familles acceptent d'héberger les enfants car il n'y a pas d'autres alternatives envisageables.

L'étude a pu donc identifier les grands-pères et les grands-mères, les grands-frères et les tantes parmi les tuteurs. Jusqu'ici l'hypothèse est infirmée.

Ensuite nous avons découvert l'attrait des aides humanitaires par quelques familles se permettant d'accueillir les orphelins sous leurs toits, au moment où l'aide est disponible les enfants vivent bien. Comme l'aide vient des programmes d'organisations humanitaires, il arrive qu'elle rompe et les enfants sont maltraités.

En guise de résilience, les orphelins garçons abandonnent l'école en direction de la Tanzanie pour travail contre les rémunérations, le but est l'autonomisation économique.

Au moment où les garçons choisissent le travail rémunéré, les filles quand elles abandonnent l'école, elles font recours au mariage précoce.

Au niveau de cette partie, l'hypothèse selon laquelle les familles accueillent les orphelins en attente des avantages matériels est confirmée, nous l'avons évoqué en haut.

A ce niveau les auteurs l'abordent comme suit : (Deci et Ryan 2002) ,dans la théorie de l'autodétermination ,la notion de la motivation extrinsèque renvoie à la pratique d'une activité en raison du plaisir qu'elle procure mais aussi pour des raisons souvent externes ou des motifs instrumentaux.

Donc l'étude a montré que ce phénomène est beaucoup fréquent chez les familles qui n'ont pas de relation familiale avec l'orphelin par rapport à celles qui hébergent les enfants issus des membres proches de familles. En d'autres mots celles de la catégorie des familles qui reçoivent les enfants en s'adressant au cdfc ou à l'hôpital quand la maman décède soit directement après l'avoir mis au monde ou peu de jour après la naissance du bébé.

Dans ce travail nous avions un autre questionnement par rapport à la cohabitation de l'orphelin avec sa famille tutrice .Il est libéré ainsi : « En considérant la relation qui unit l'enfant et le centre Abana Makamba en passant par la famille d'accueil.

Sachant que le sens commun dit que la main qui donne est celle qui domine, acceptent-t-ils les conseils du tuteur alors qu'il ne donne rien comme bien matériel ? Ou bien.

« Est-ce que ces enfants acceptent les conseils du parent - tuteur quand il ne donne rien comme bien matériel » ? Le terrain a montré que leur cohabitation est bonne du fait que dans la culture burundaise, les enfants aiment et respectent leurs ainés.

Concernant l'aisance matérielle qui se lisait dans notre questionnement est infirmé par les résultats des entretiens faisant état de l'incapacité de l'aide à satisfaire les besoins des orphelins d'un côté et les familles tutrices pour un autre côté.

Quant à l'appellation de « famille tutrice » ou « famille d'accueil ou assistant familial en France et au Burundi, la différence est grande.

Dans la société française, avant d'accueillir les orphelins, ces acteurs subissent des formations, les droits de parents ne leur sont pas transférés et en plus elles perçoivent les salaires pour ce travail.

==========

L'enquête révèle que la cohabitation entre les tuteurs et les orphelins est conditionnée par les événements malheureux qui s'abattent sur les enfants (la perte des parents) alors qu'ils sont incapables de se prendre en charge .Ils sont donc obligés de cohabiter.

Par analogie en France, les familles tutrices bénéficient des formations justement pour mieux accueillir les orphelins. Elles perçoivent le salaire de la part des services publics.

Quant au côté sociojuridique, les familles tutrices ne reçoivent pas les droits de parents aux enfants orphelins.

Contrairement à celles que nous avons rencontrées à Makamba les réalités divergent car elles sont dictées par les contextes problématiques que sont la perte des parents.A ce fait les auteurs divergent les points de vue : d'un côté (Deci et Ryan, 1985) quand ils expliquent la dimension de la motivation intrinsèque comme étant celle-ci qui pousse un individu à faire une action pour le plaisir qu'elle procure et non les visées instrumentales. Mais Marcel Mauss s'y oppose dans Essai sur le don, (1925) quand il décrit les logiques du don dans les sociétés traditionnelles.

Il soutient la thèse selon laquelle la société n'est pas quitte envers les travailleurs qui lui ont donné leur vie : elle doit donc leur donner les moyens de vivre décemment en période de vieillesse et de chômage.

Considérant que les familles tutrices sujettes de notre travail de recherche ne perçoivent pas de salaire mensuel en monnaie, nous nous demandons si le fait de chercher maladroitement les aides ne serait pas lié à ce qu'a soulevé Mauss.

A propos des statuts sociaux des orphelins et de leurs familles d'accueil, elles sont généralement pauvres en témoigne les réponses données lors des entretiens en l'occurrence la gestuelle pitoyable, des vocabulaires bénissant les professionnels œuvrant dans la protection de l'enfance ainsi que toute âme charitable envers leurs personnes.

De tout ce qui précède, ces familles tutrices ont besoin des compléments d'aide ainsi que des formations dans le but de leur inculquer les valeurs liées à l'éducation d'un enfant d'autrui, sur les droits de l'enfant et les devoirs du tuteur.

Cela contribuerait à la réduction des cas d'adultes qui accourent à l'adoption des orphelins par un simple attrait des dons en provenances de l'humanitaire. Faudrait-t-il que l'administration locale augmente ses interventions dans la protection des orphelins. Pourquoi ? Car il y a une plateforme qui n'est qu'en apparence : « cadre de dialogue », celle-ci existe selon les discours administratifs mais ses interventions ne paraissent pas dans les communautés .Du moins les entretiens des bénéficiaires ne la citent nulle part comme actrice dans la promotion et la protection des orphelins. Pourtant ce cadre de dialogue était dans les bonnes mesures pour soutenir la cause sur des orphelins vu l'hétérogénéité de ses composantes (police, éducateurs secteur du foncier, la jeunesse et les confessions religieuses).

Pourtant notre travail montre que la commune prend en charge 4 orphelins par trimestre et attribue 100kg de maïs à l'orphelinat tandis que l'asbl Abana Makamba appuie 239 orphelins en matériels scolaires, frais de scolarité, l'assurance sanitaire avec d'éventuelles aides aux familles tutrices nécessiteuses. En plus, chaque fois que se présente un cas d'orphelins à assister, il est transféré à l'association Abana Makamba.

Ici, les auteurs s'expriment, Mugenzi, (2017) ,Tillard, Aranda et al (2020)revient sur la fonction spéciale dévolue à la prise en charge des orphelins tenant compte de leur particularité de situation : « prendre en charge un enfant ce n'est pas seulement l'héberger pour le nourrir ,ça consiste aussi dans la satisfaction de ses besoins fondamentaux mais aussi dans la protection de ses droits d'une manière générale ».

S'exprimant au sujet des progrès des techniques de communication, Réné Maran (1927) l'écrivain franco-antillais rappelle le droit des hommes à communiquer afin que cela serve de base d'une législation nouvelle gardienne des libertés antérieures mais correspondant à leurs acquis technologiques.

Embrayant sur les positions de cet écrivain, nous considérons qu'à l'heure actuelle, les administratifs et leurs délégués possèdent des téléphones portables. Comme le terrain nous a permis de découvrir l'existence des cadres de dialogue au niveau des collines, celles-ci seraient efficaces si le rapportage des problèmes est rapide et régulier afin que les autorités constatent où orienter leurs interventions envers les administrés surtout les orphelins.

A.11. Limites des intervenants

M.G habite le quartier Gitwa au chef-lieu de la commune Makamba. Elle est orpheline totale il y a 17 ans .Au moment où nous effectuons le travail de terrain, nous sommes allé au domicile où elle vit avec sa grand-mère.

A première vue, son visage fait preuve d'une une fragilité physique et les problèmes visuels sous le soleil. Une maladie de la peau dont le nom est jusqu'ici inconnu. Pendant l'entretien, elle livre un témoignage singulier :

« J'ai perdu les parents quand j'avais trois ans seulement et depuis je vis avec grand-mère à Gitwa. En matière de scolarité, je suis appuyée par Abana Makamba et je suis en 1ère année (terminale) en Informatique de Gestion au Lycée Technique Hope Hill de Makamba.

Dans mes manières de faire, j'aime une gestion bien faite. Sur le volet des études, j'ai arrêté l'école en 2017 quand j'ai atteint par la maladie de la peau. Dans le premier temps j'avais beaucoup de chaleur, j'ai été alitée à l'hôpital de Makamba, les consultations médicales n'ont rien donné comme résultats .J' y ai été pendant 3 mois sans retrouver la force et les soins médicaux se sont limités à cet hôpital faute de moyens financiers.

Je suis retournée à la maison .Comme la maladie a duré longtemps sur moi, je dirais qu'elle est devenue mon voisin, j'ai décidé de retourner à l'école. Du retour jusqu'aujourd'hui, certains élèves fuient quand ils regardent la couleur de ma peau brûlée par la maladie et les autres enfants n'hésitent pas de m'appeler une « folle », agasazikazi.

Si jamais j'obtiens de l'argent pour me faire soigner ailleurs comme à Bujumbura ou Gitega, j'espère retrouver la bonne santé mais le problème réside à ce niveau. Quant aux solidarités sociales, elles ont beaucoup diminué. Sauf quelques chrétiens catholiques (certains mouvements d'action) et Abana Makamba qui me soutiennent, il n'y a pas d'autres.

Tenant compte de la proximité de Gitwa, quartier où vit l'intéressée par rapport aux autorités administratives ainsi que les membres du cadre de dialogue sans oublier d'autres intervenants sociaux. Vu la fragilité de son corps, ceux-ci auraient plaidé ou statué sur sa santé mais en vain. Cet acte est intervenu après 7 ans grâce à l'appel à solidarité du média en ligne dans le mois de juin 2023.

En prenant également pour témoins les propos de nos interviewés au sujet des solidarités sociales, nous sommes porté à affirmer qu’elles sont faibles actuellement .Si la plateforme pour le bien-être des orphelins existe réellement, elle accuse un hic dans ses manières de travailler.

==========

CONCLUSION GENERALE

Le présent travail est centré sur l'étude des motivations des familles tutrices à héberger les orphelins bénéficiaires d'une aide humanitaire au Burundi. Cas du centre Abana Makamba. Il était question d'étudier les facteurs à l'origine de l'orphelinage à Makamba,les mécanismes engagés par les familles pour assurer la survie des enfants après le décès précoce des parents,le lien entre les orphelins, la famille tutrice dans la scolarisation des orphelins. En effet les principaux résultats qui ont répondu à notre problématique se résument dans les paragraphes suivants :

a)Les familles tutrices sont formées par les membres proches des orphelins. Pour la majorité des familles enquêtées, ce sont les grands-parents, les grands-frères et tantes qui assurent la responsabilité des orphelins déshérités. La recherche a montré que ces tuteurs accueillent les orphelins du fait qu'ils n'ont pas d'autres choix .De surcroît, ils n'ont pas suffisamment de force physique car elles sont des vieilles personnes. Compte-tenu de la vieillesse des tuteurs l'étude a montré qu'en revanche les orphelins jouent le rôle important dans la vie des familles tutrices .Ce sont eux qui accompagnent leurs grands-parents sur le chemin de la vieillesse.

b) Les solidarités familiales sont relativement faibles .En effet, nos interviewés affirment que les appuis leur parviennent généralement des mouvements d'action catholique, les organisations caritatives. En évoquant la faiblesse des solidarités dans les familles, l'explication se trouve dans les conflits fonciers .Les conflits fonciers étant à leur tour occasionnés par les mariages illégaux qui donnent lieu aux naissances des enfants non reconnus par la loi. Ils forment un cercle de rivalités ,en témoignent les procès auprès des juridictions et les notables abashingantahe ou abahuza.

c) Les adoptions spéculatives aux lendemains qui déchantent :notre recherche a abouti aux résultats qui montrent qu'en raison de l'attrait des avantages matériels ,certaines familles accourent à l'adoption des orphelins pour attirer le regard des donneurs d'aide aux orphelins. Dans ce cas si l'aide est disponible, la vie des orphelins est normale tandis qu'elle s'empire quand elle se fait rare. Ce travail a montré qu'en dépit de mauvais traitements réservés aux adoptés, ils abandonnent l'école et développent deux stratégies de résilience : les mariages précoces pour les jeunes filles et le départ vers la Tanzanie pour les garçons en vue de chercher l'emploi qui leur donne l'autonomisation économique.

d) Une nécessité des formations en métiers : au cours de ce travail de recherche, nous avons découvert que la scolarisation des orphelins bénéficiaires des services du centre Abana Makamba n'est pas au bon fixe .La raison est que les enfants incapables d'avancer de classe dans l'enseignement formel sont bloqués là .Ils arrêtent les études sans qualification et ils ont du mal à se faire la vie. Les formations en métiers contribueraient à limiter les conflits fonciers vu que bon nombre de burundais vivent de l'agriculture .Ceux qui font les métiers ne doivent pas beaucoup faire recours au travail de la terre ou du moins l'avoir comme seule ressource.

L'ensemble de tous ces résultats s'inscrit dans la démarche qualitative que nous avons utilisé tout au long de notre travail .Avec la méthode quantitative, les chercheurs aboutiront à d'autres .Comme cette méthode exige le grand nombre de personnes, il pourra amener davantage bon nombre de résultats.

Propositions aux autorités politiques

Le ministère de la solidarité et celui de la sécurité publique pourraient compter sur les orphelins du Burundi dans l'application des mesures visant le développement communautaire.

Ainsi les centres pour le développement familial et communautaire vielleraient à ce que les orphelins ne soient pas abusés pour tel ou tel autre profit des adultes.

Le ministère de la justice à travers les cours et tribunaux veilleraient à défendre les orphelins contre la spoliation des biens leur laissés par les parents.

Il serait considérable que l'administration communale ait des statistiques des orphelins de son ressort .Elles serviraient à orienter l'action des politiques publiques en faveur du développement communautaire.

Dans le but de contrer les injustices commises à l'endroit des orphelins, l'administration pourrait renforcer la plateforme dénommée « cadre de dialogue » pour que son action donne écho aux décideurs politiques et aux intervenants en matière de protection des orphelins et autres enfants vulnérables.

Propositions aux familles qui hébergent les enfants orphelins

Dans ce travail de recherche, les familles hébergeant les enfants orphelins sont classées en deux groupes : les familles faites des membres proches aux enfants orphelins. De l'autre côté, il y a ces familles sans relation biologique avec l'enfant.

En accueillant les orphelins, celles-ci privilégieraient l'intérêt supérieur de l'enfant orphelin.

Propositions au centre Abana Makamba

L'association Abana Makamba veillerait à introduire des programmes d'enseignement des métiers comme la menuiserie, la mécanique, la soudure,la plomberie etc. Cela aiderait plus les orphelins incapables de suivre l'école formelle ou bien ceux qui n'ont pas accès à l'enseignement supérieur.

Perspectives pour l'avenir

Au niveau des aspects, la présente recherche n'a pas appréhendé toutes les disciplines. Elle concerne surtout une lecture sociologique. Des horizons sont donc ouverts aux champs qui se situent entre autres : histoire, psychologie et sciences de l'éducation, économie et le droit .

A côté des ouvertures déjà mentionnées, nous comptons mener d'autres recherches sur les facteurs socio-économiques de cette problématique non seulement pour la commune Makamba mais pour une étendue plus élargie.

==========

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. *Code des personnes et de la famille,* 2008
2. *Dictionnaire de sociologie* ,2007
3. *Enfance et espoir, Norbert Sillamy,* 1980
4. *Enfants vendus, enfants promis,* Aegli Brouskou.
5. *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques :* Marcel Mauss ,1925
6. Politique Nationale de Protection de l'Enfant au Burundi 2020-2024
7. le Plan National de Développement (2018-2027)
8. Rapport technique et financier du projet formation professionnelle et AGR pour les orphelins chefs de ménages, 2016.
9. *Femmes et enfants au Burundi* : Analyse de la situation. Rapport 1992 ;
10. *Plan communal de la sécurité de la commune Makamba,* GIZ 2010
11. *Histoires croisées des orphelins et de l'adoption*,Yves Denechère ,2011
12. *Impact de la perte des parents sur la scolarisation primaire des enfants victimes de la crise de 1993 : Cas des orphelins de la commune Rugazi,* Dominique Ndikumana, 2005 ;
13. *Itinéraire de l'éducation en famille au Burundi,* Adrien Ntabona, Editions du Crid, 1982 ;
14. *L'appel des hommes* :Réné Maran ,1927
15. *L'espace urbain, milieu de débrouillardise pour les enfants de la rue :contribution à une anthropologie de la pauvreté et de la précarité* ,Ininahazwe Divine ,2022
16. *L'homme pluriel, la sociologie à l'épreuve de l'individu,* Bernard Lahire ,1999 ;
17. *L'ubuntu, ses roses et ses épines au Burundi*,2020 A.Ntabona ;
18. *La prise en charge des orphelins en Afrique subsaharienne : entre structures formelles et informelles :* Mariam Ballo ,2019.12.
19. *Rapport National sur le Développement humain 2020*
20. *La socialisation (Thèmes et débats),* Dominique Bolliet et Jean Pierre Schmitt, Bréal, 2002 ;
21. *Le dictionnaire des citations* consulté le 18 septembre 2023 ;
22. *Le vécu psychosocial d'un enfant orphelin dans une famille tutrice .Enquête menée auprès des enfants et de leurs tuteurs en commune Cankuzo,* Mugenzi Floris ,2017
23. *Les divers modes de prise en charge des orphelins et les moyens d'action des pouvoirs publics :cas du Mozambique* ,Shibuya et Taylor ,2013 ;

24. *Les orphelins laissés à leurs proches en protection de l'enfance*, Bernadette Tillard,Carolie Aranda et Lucie Marquet ,2020
25. *Méthodologie de la recherche scientifique*, Friedrich - Ebert –Stiftung (2016).
26. *Naissances au Burundi: Entre tradition et planification familiale, Aloys Hakizimana,* 2002, Bujumbura.
27. *Plan d'Action National d'Education Pour Tous.*
28. *Problèmes rencontrés par les familles dans la prise en charge des orphelins du sida en 2004*
29. *Rapport National sur le Développement Humain 2019,* PNUD;
30. *Rapport technique de l'association Abana Makamba*,2022
31. *Spès Nihangaza et Caritas Habonimana, les deux mamans aux milliers d'enfants ,2012*
32. Luc Van Campenhoudt, 2010
33. Marguérat Yves (2003), *Garçons et filles des rues dans la ville africaine, Rapport sur la diversité et dynamique des marginalités juvéniles à Abidjan, Nairobi, Antananarivo*, Paris, Centres d'études africaines, 285 p.
34. N'da Paul (2015), *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*, Paris, l'Harmattan, 273 p.
35. Paugam Serge (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 276 p.
36. Quitterie Pincent et al (2010), *Les enfants des rues : De la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales*, 92 p.
37. Rigaux Nathalie (2015), *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*, Bruxelles, de Boeck , 311 p.
38. Rwamo Athanase (2015), *La rue refuge et calvaire*, Paris, l'Harmarttan, 206 p.
39. Stoeclin Daniel (1998), *Enfants des rues en Chine, une exploration sociologique*, Paris, Karthala, 368 p.
40. Vanistendal Stephan : *Les enfants de la rue : problème ou personne ?* Genève, Bureau international catholique de l'enfance Genève, (1995).
41. Schéma provincial de l'aménagement du territoire de Makamba, 2008

==========

Articles et périodiques

1. *De l'impartialité des humanitaires et de leur perception par les bénéficiaires :les enjeux politiques de l'aide internationale au Burundi* . Pérouse de Montclos ,2006.
2. *Famille d'accueil (assistant familial) service-public.fr* consulté le 25 avril 2023 à 22 heures.
3. *Fondements de l'aide humanitaire* :https://www.deutschland.de.fr, consulté le 21 avril 2023
4. *https:// youtube.com/Watch ?v=A4uPj58uxc&Si=LBweKcM4Dv7Gq8Sw: Siko nabisanze* ,Eric Dushimirimana ,2017.
5. *L'Unicef et les objectifs du développement durable* : http //unicef.org consulté le 26 mai 2023
6. *La scolarisation d'orphelins et enfants vulnérables au sein du collège de Matana,* FVS, 2023 : https :www.amade.org/fr consulté le 12 sept.20 23.
7. *Les divers modes de prise en charge des orphelins et les moyens d'action des pouvoirs publics : cas du Mozambique* , Viviene Taylor et Tomoko Shibuya 2013.
8. *Les réseaux sociaux, plus sûrs que vous ne l'imaginez pas,* 2020 :https://bechapower.wordpress.com ;
9. *Les réseaux sociaux, une arme à double tranchant* : https://www.yaga-burundi.com/
10. *Makamba :Agakuru keza,ya mpfuvyi Marie Goreth ariko aratora mitende kubera abagiraneza bashize hamwe inguvu bakamufasha :https://bitly.ws/TqSk* consulté le 03 septembre 2023.
11. *Makamba :Impfuvyi isaba ubufasha kubw'ingwara imubabaje kuva 2017 : :https://lanova-burundi.org/* consulté le 18 août 2023 .
12. *Seulement 1,5 pourcent de burundais ont le niveau supérieur d'étude* : https://abpinfos .bi consulté le 05 septembre 2023 ;
13. *Site français de science, technologie, mathématique et science sociales* : http://www.greelane.com/fr/science-technologie-math%a9matiques/sciences-sociales/snowball-sampling3026730/, consulté le 25/8/2023.

==========

14. *La théorie de l'autodétermination :Aspects théoriques et appliqués1994 :65 ,Noémie Carbonneau et Robert Vallerand* consulté le 12 novembre 2023.
15. *Une ration contre un soir au cabaret : pratiques et représentations des « bienfaiteurs » et « sugar daddies » au Burundi* :Anne claire Courtois 2020 . Consulté le 10 novembre 2023.
16. Nantes,du rock pour les orphelins du Burundi :www.ouest-france.fr consulté le 28 juin 2023.
17. L'orphelin et ses constructions en Afrique : une catégorie sociale hétérogène .consulté le 22 novembre 2023.
18. Loisy Christian (2000), *Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts* disponible sur https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/travaux2000-1.1pauvreté-precarité-exclusionsLoisy.pdf consulté le 23/12/2023 .

==========

ANNEXES

==========

ANNEXE I. GUIDE D'ENTRETIEN

Introduction

Bonjour

Je m'appelle Niyongendako Christophe**,** je suis étudiant en master 2 dans la faculté des lettres et sciences humaines au département de socio- anthropologie à l'université du Burundi. Je suis en train de récolter les données dans le cadre du mémoire de fin d'études.

A travers ce mémoire je vais comprendre les motivations des familles tutrices à héberger les orphelins bénéficiaires d'une aide humanitaire en vue de collaborer avec le centre Abana Makamba . Je tiens à vous rassurer que les données collectées dans ce travail seront traitées de manière anonyme. Il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse, ce qui compte c'est votre opinion. Si vous ne comprenez pas le sens de la question n'hésitez pas à me signaler pour que je puisse vous donner les précisions nécessaires. Je vous remercie de bien vouloir m'accorder ce temps.

Les personnes à interviewer sont au nombre de 36 subdivisées en quatre principaux groupes à savoir :

1. Les responsables du centre Abana Makamba: 6 personnes ;
2. Les représentants des familles tutrices :12;
3. Les enfants pris en charge par le centre Abana Makamba :12;
4. Les responsables administratifs de la commune Makamba :6

I. Identification du sujet:

- Nom et prénom de la personne interviewée (facultatif):

- Âge:

- Niveau d'étude :

- Sa fonction:

==========

II. Entretien réservé aux responsables du centre Abana Makamba :

1. Cette année, combien d'enfants sont appuyés par le centre ?;

2. Quels sont vos critères pour trouver les familles tutrices aux orphelins ?

3. Quelle est la composition de l'aide donnée aux enfants bénéficiaires de votre appui?

4. Quels sont les critères de base pour que l'enfant soit assisté par le centre Abana Makamba ?

5. En exerçant les travaux au quotidien, quelles sont les difficultés que vous rencontrez?

6. Quel est votre commentaire par rapport à votre travail après 30 ans au service de la communauté ?

7. Un mot sur le devenir des enfants que vous assistez en général ?

8. Que pensez-vous des relations entre Abana Makamba, les familles tutrices et les enfants appuyés ?

II. Entretien réservé aux responsables des familles tutrices (parents tuteurs):

1. Vous hébergez combien d'enfants à votre maison?

2. Quelles ont été les conséquences quand vous avez accueilli un enfant à appuyer?

3. Comment est- ce que l'orphelin a su que tu n'es pas son parent biologique?

4. Un mot sur le kitt vous donné par le centre?

5. Qu'est-ce qui te rend heureux en regardant cet enfant chez vous?

6. Commente les relations de cet enfant avec votre entourage?

7. Est- ce que l'enfant accepte tes conseils et recommandations en tant que tuteur?

8." umwana si uw' umwe,ni uw' igihugu ". Cela est- il encore valable

III. Entretien réservé aux enfants pris en charge par le centre Abana Makamba

1. Parle de tes premiers contacts avec Abana Makamba ;

2. Un mot sur tes relations avec le centre Abana Makamba ;

3. En quoi est-ce que tu es appuyé par le centre?

==========

4. D' après toi,qu'est- ce qui donne la joie aux jeunes pris en charge par le centre en collaboration avec les familles d' accueil ?

5. Parle de tes premiers contacts avec la famille tutrice

6. Un mot sur insertion professionnelle des jeunes

7. Les conflits fonciers ça vous dit quelque chose?

8. Les problèmes liés à la succession aux propriétés foncières ça vous dit quoi?

IV. Entretien réservé aux responsables administratifs de la commune Makamba

1. Existe-t-il des orphelins dans la commune Makamba ?

2. elon vous, comment sont les relations entre ces orphelins et la communauté en général ?

3."Umwana si uw'umwe,ni uw'igihugu".Cela a une valeur actuellement ?

4.À votre connaissance y aurait- il des conséquences dues à la prise en charge des orphelins à Makamba?

5. Un mot sur le droit à la succession des enfants pris en charge par le centre Abana Makamba ?

6. Les enfants élevés par les familles tutrices, en quoi ils diffèrent des autres enfants ?

7. Un mot sur l'éducation reçue par les enfants dans les familles tutrices.

8. Le foncier constitue-t-il une problématique dans cette catégorie de familles ?

==========

Profils des enquêtés

Nom et prénom	Fonction	Lieu de résidence	Age
1. Kabura Donatienne	cultivatrice	Gahosha	46 ans
2. Nizigiyimana Colette	Représentante Légale Abana Makamba	Makamba	60 ans
3.Kabura Angeline	cultivatrice	Gitwa	70 ans
4.Minani Noadie	cultivatrice	Muresi	80 ans
5.Nizigama Vestine	cultivatrice	Muresi	50 ans
6.Niyonzima Priscille	cultivatrice	Mugutu	50 ans
7.Tuyisenge Languide	cultivatrice	Kizingoma	46 ans
8.Nirema Jacqueline	Cultivatrice	Makamba	32 ans
9.Ntandikiye Cyprien	Cultivateur	Kirama	83 ans
10.Nibona Delphine	cultivateur	Kirama	44 ans
11.Iranezereza Aimé Lironne	Elève	Kigwati	11 ans
12.Uwamahoro Trésor	Elève	Gitwa	11 ans
13.Hagabimana Messi	Elève	Rugarama	13 ans
14.Irangabiye Marie Irène	Elève	Murango	11 ans
15.Ntwari Bertrand	Elève	Gitwa	13 ans
16.Bayisenge M. Goreth	Elève	Gitwa	22 ans
17.Nduwayezu Anitha	Elève	Rugarama	16 ans
18.Ngabireyimana Vitalien	Elève	Makamba	17 ans
19.Kamana J.Baniel	Elève	Gitwa	15 ans
20.Hakizimana Dieudonné	Conseiller social à la commune Makamba	Makamba	36 ans
21.Habiyaremye J .Claude	Elève	Muresi	26 ans
22.Niyogushima Emmanuella	Elève	Muresi	14 ans
23.Ntahombaye Leonidas	Travailleur à Abana Makamba	Gahosha	56 ans
24.Ninganza Elvis	Elève	Makamba	17ans
25.Tuyisabe Christine	Responsable du CDFC Makamba	Makamba	42 ans
26.Irinimbabazi Alida	Elève	Rugarama	15ans